



Les espaces de l'école, des espaces de la ville ? Une ouverture sur le quartier en développement à Nantes

Lola Delacoux

► To cite this version:

Lola Delacoux. Les espaces de l'école, des espaces de la ville ? Une ouverture sur le quartier en développement à Nantes. Architecture, aménagement de l'espace. 2022. dumas-04287731

HAL Id: dumas-04287731

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04287731>

Submitted on 15 Nov 2023

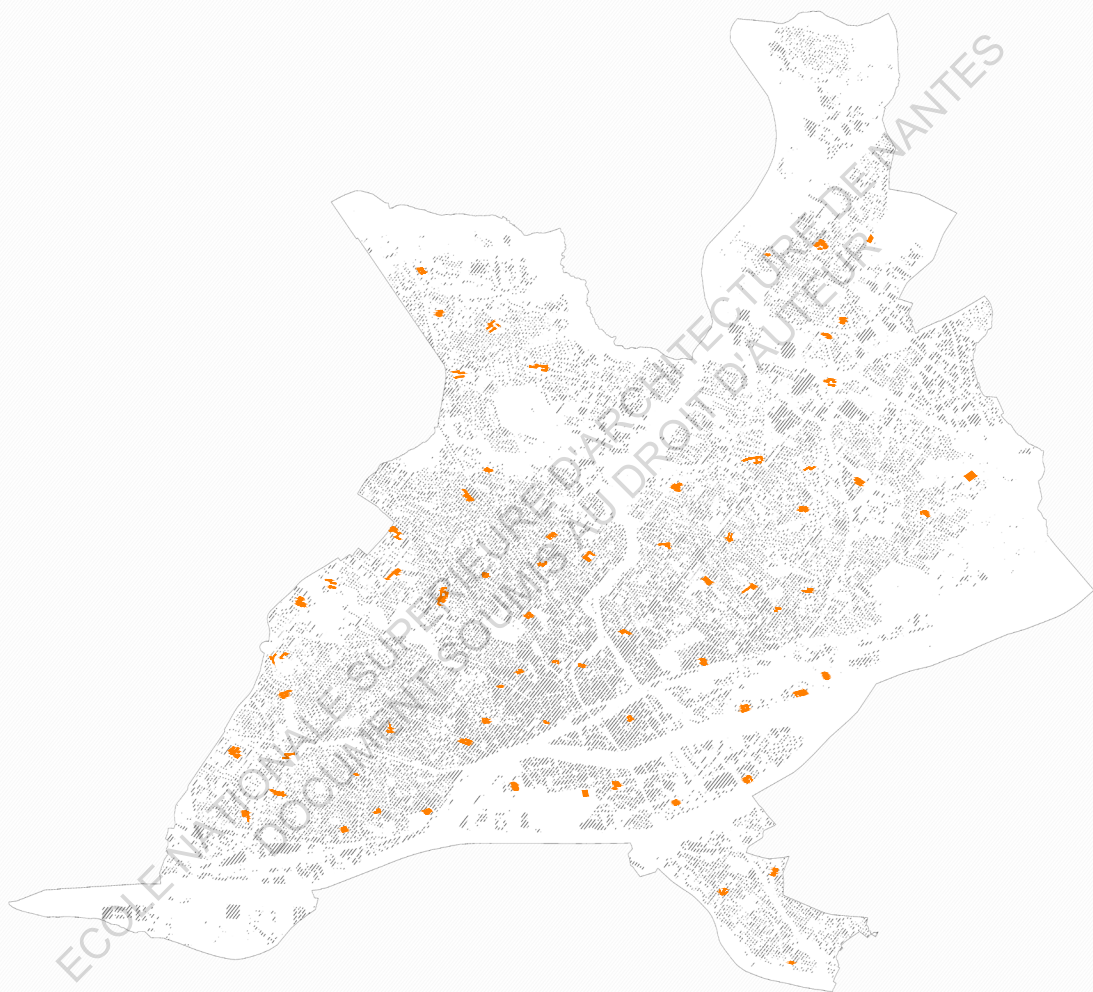
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les espaces de l'école, des espaces de la ville ?



Une ouverture sur le quartier en
développement à Nantes

Lieux et enjeux : la ville en commun

Les espaces de l'école, des espaces de la ville ?

Une ouverture sur le quartier en
développement à Nantes

Mémoire présenté par Lola Delacoux

Sous la direction d'Élise Roy et Anne Bossé

juin 2022

Remerciements

Je tiens à remercier toute les personnes qui m'ont apporté leur aide pour la réalisation de ce mémoire :

Élise Roy et Anne Bossé, mes encadrantes de mémoire, qui ont suivi et aiguillé mon travail durant cette année autant pour la précision du sujet dès le début et jusqu'à la rédaction, en passant par les recherches et l'enquête que j'ai menée ;

toutes les personnes que j'ai rencontré pour des entretiens, me permettant d'enrichir mes connaissances sur mon thème de recherche, et qui m'ont aussi redirigée vers d'autres personnes pouvant répondre à mes questionnements et approfondir mes connaissances ; leurs noms sont listés à la fin de ce mémoire ;

ma mère, pour sa relecture attentive et ses conseils sur la rédaction que vous vous apprêtez à découvrir.

Sommaire

7	Introduction
15	Les écoles, des équipements d'enseignement qui pourraient s'ouvrir
16	La place de l'école dans nos vies
24	L'offre d'espaces municipaux accessibles aux habitants
32	L'envie de la municipalité nantaise d'accentuer cette ouverture
37	Les conditions matérielles et réglementaires de cette ouverture
38	Quelles activités pratiquer dans une école ?
46	L'évolution des bâtiments scolaires reflète leur ouverture progressive
66	Gestion et organisation matérielle, clés d'un nouveau partage des espaces
73	L'école est un centre de vie de quartier
74	Animé par différents acteurs qui doivent se compléter
80	Au cœur duquel se développe une communauté
89	Conclusion
92	Références
92	Bibliographie
95	Entretiens
96	Annexe 1 - Convention entre la mairie, l'association et l'école
101	Annexe 2 - Fiche local salle polyvalente
102	Annexe 3 - Fiche local terrain sportif
103	Annexe 4 - Fiche local rangements salle polyvalente

Étant lycéenne, à Reims, je suivais des cours de danse dans la salle polyvalente d'une école élémentaire, auprès de l'association sportive et culturelle Amicale Jamin. Des amis ou des membres de ma famille, de tous âges, s'y rendaient à d'autres moments de la semaine pour faire du badminton, de la gymnastique ou des jeux de société de temps en temps. Je me suis alors intéressée au partage des locaux utilisés, qui dans un autre cadre, servent aussi pour l'enseignement dans cette école. M'étant renseignée sur la gestion de cette association en rencontrant sa présidente, j'ai découvert que les salles utilisées pour les jeux de société ou le bureau sont d'anciennes salles de classe qui ont fermé à cause d'une baisse d'effectifs. La salle polyvalente est en revanche utilisée pendant la journée par les cours de sport prévus par l'éducation nationale. Cependant, la privatisation presque complète d'une aile du bâtiment avec des accès séparés de l'école facilite l'organisation de cette mutualisation, mais il ne peut en être de même dans toutes les écoles.

Cette question du partage des espaces est d'autant plus pertinente dans notre société actuelle, où les modes de vie sont repensés en s'organisant autour de centres d'activités de proximité, pour réduire l'usage de la voiture par exemple. Or, les villes sont des cadres urbains denses de population et de constructions, l'implantation de nouveaux édifices peut se révéler compliquée du fait du faible espace disponible et de son coût. Cependant, de nombreux bâtiments ne sont pas occupés tout au long de la journée ou de l'année, et il pourrait être envisageable de partager ces espaces dans le temps entre différents usages.

Les écoles sont des lieux marqués par de très fortes temporalités, induites par les emplois du temps scolaires. Néanmoins, en dehors de ces heures de classes, il serait possible d'utiliser leurs locaux, pour garder les enfants comme c'est déjà le cas avec les temps périscolaires, ou pour proposer des espaces associatifs à la population par exemple. En ville, une école peut devenir, par sa localisation et son attraction envers les habitants autour, un carrefour de rencontres, et selon les actions des différentes personnes concernées, une centre de vie de quartier, ce qui ajoute un facteur social indissociable des décisions urbaines.

Les écoles mentionnées tout au long de ce mémoire sont des écoles élémentaires publiques, donc des établissements municipaux d'enseignement allant du CP au CM2. Ces bâtiments sont des espaces de la ville puisqu'ils appartiennent à la commune, mais ils peuvent aussi le devenir de façon moins matérielle, en favorisant les liens sociaux du fait de leur possible position centrale en cœur de vie de quartier. Celle-

ci se définit par des événements réunissant différents groupes, des espaces où se retrouver et pratiquer des activités ensemble.

Mes recherches sur ces questions de partage d'espaces scolaires m'ont menée vers de nombreuses mises en application différentes dans le monde. Le premier exemple de cette pratique daterait de 1935, à Flint dans le Michigan aux États-Unis (Derouet-Besson, 1984). Il ne s'agissait pas là de trouver une solution au manque d'espace en ville, mais plutôt de diminuer la délinquance dans ces quartiers. F. J. Manley a proposé un programme de loisirs au sein de l'école par son Community School Program, afin d'occuper les jeunes pendant les moments non encadrés par les professeurs ni les parents. Mais ces activités n'étant pas suffisantes, elles ont été étendues et adaptées pour toucher la famille entière, et ainsi agir à la fois sur le jeune et son environnement. Cette démarche a ensuite évolué vers d'autres échelles : l'école accueillait alors autant les arts (théâtre, musique, danse, artisanat) que la santé (services sociaux et médicaux). Cette tendance a été confortée aux États-Unis par une baisse démographique entraînant des fermetures de classes et libérant ainsi de l'espace pour divers usages. Dans le même temps, la population étant vieillissante, ces programmes permettaient de faire intervenir des personnes âgées pour les occuper et qu'elles partagent leurs connaissances et compétences. Le rassemblement de tous ces organismes a alors conduit à la conception de nouveaux complexes aux qualités architecturales répondant aux besoins de la population. Cependant, des considérations de bâti seules n'auraient pas suffi :

le sentiment de communauté, très fort aux États-Unis, accentue l'implication de la population dans ces associations et organisations civiques. Mais cet engagement auprès de la collectivité est sûrement nourri par ces établissements d'accueil, l'un et l'autre se complètent mutuellement, sans relation de cause à effet unilatérale.

Il peut être remarqué que, dans ma pratique personnelle et dans ce point de départ historique, les usagers externes à l'enseignement scolaire pouvaient assez facilement s'approprier l'espace proposé puisque la tendance était à la baisse d'effectifs et à la fermeture de classes. Mais, ces deux exemples se mettent en place dans un contexte contraire à celui que connaissent de nombreux territoires, dans lesquels le manque d'espace disponible rend encore plus critique la nécessité de trouver s'il est possible et souhaitable que les écoles se prêtent à cet accueil, s'ouvrent à leurs alentours et ne se limitent plus à une action d'enseignement. Nantes correspond à cette situation, et j'ai décidé d'en faire mon terrain d'enquête.

Ainsi, mon questionnement se porte sur la façon dont l'ouverture des locaux scolaires en dehors des heures de classe, à Nantes, pourrait faire de l'école un centre de vie de quartier. Ces enjeux sont abordés sous plusieurs axes. L'école occupe une certaine place et identité, régies par les politiques municipales, plus ou moins enclines à faire évoluer cette position : les écoles doivent-elles être ouvertes ? Ces considérations s'accompagnent d'une traduction matérielle puisque l'école est aussi un bâtiment : comment y recevoir d'autres événements que ses fonctions premières,

et adressés à des publics différents ? Et quels effets peuvent découler de cette ouverture de l'école sur son quartier et ses habitants ?

Les éléments théoriques sur ces sujets m'ont fait découvrir plusieurs études du siècle dernier sur le partage d'espaces scolaires dans le monde (Kennedy, 1981 ; OCDE, 1998), mais depuis deux décennies, les documents produits sont plutôt de l'ordre des cahiers pratiques (ANRU, 2018) ou des recommandations de mises en place (Bureaux des Temps de Paris, 2004 ; Torres, 2019). Les différents ouvrages abordent cette ouverture de l'école sous des aspects variés : sa place dans le tissu urbain, son impact possible sur les transports et modes de vie, les avantages qu'elle confère aux niveaux économique ou social, etc. Cependant, ces études restent assez larges et générales, avec des études de cas ou exemples précis, mais peu de recherches centrées sur Nantes.

Pour connaître les spécificités de l'ouverture des écoles dans cette ville, j'ai donc mené une enquête avec des entretiens conduits auprès de personnes ressources sur ces sujets : services municipaux, directrices d'écoles élémentaires de Nantes et habitants. J'ai ainsi rencontré des directrices aux services municipaux de l'éducation, qui ont mentionné la mission schéma directeur des équipements. J'ai donc été redirigée vers une personne travaillant sur les futurs établissements scolaires nantais. J'ai également rencontré les directrices des écoles Henri Bergson et Gustave Roch, qui étaient accompagnées des directrices du péricolaire dans ces écoles. Toutes les informations et remarques que je relate au cours de ce rapport à propos des écoles

Henri Bergson et Gustave Roch sont d'ailleurs tirées de ces entretiens. Les échanges avec ces directrices m'ont ensuite amenée à contacter une personne travaillant pour les centres socio-culturels de Nantes, des espaces associatifs parfois en lien avec des écoles.

Ce mémoire a alors pour objectif d'interroger l'ouverture de l'école sur le quartier, et de montrer ses rouages et les implications de cette démarche qui se développe à Nantes. Pour cela, nous verrons tout d'abord que l'école est un édifice symbolique, qui occupe une place dans nos vies, sous l'influence des politiques municipales. Cependant, l'école est aussi un bâtiment, qui peut être amené à évoluer suivant ces décisions pour faciliter l'ouverture de ses locaux. Mais ce sont les acteurs du quotidien qui, en s'impliquant dans ces projets, pourraient former une véritable communauté autour de l'école en tant que centre de vie de quartier.

Les écoles, des équipements d'enseignement qui pourraient s'ouvrir

L'école est une institution à laquelle les parents et leurs enfants ont affaire pendant les années d'étude de ces derniers, mais sa place dans le quartier ne se limite pas à son influence scolaire. L'école est un espace de la ville qui peut accueillir des activités non académiques en son enceinte, en dehors des heures de classe, et de nombreuses raisons économiques, urbaines et sociales poussent la municipalité nantaise à encourager le développement d'espaces associatifs dans les nouvelles écoles construites dans la commune.

La place de l'école dans nos vies

Une école élémentaire est un édifice qui connaît une place centrale dans nos vies, et ce à différents niveaux.

Son importance lui est donnée par sa position dans le tissu urbain : les écoles ont souvent été construites sur la place du village, auprès de la mairie et de l'Église, et sont donc présentes dans les parcours de chacun (Pujin, 2008). De nos jours, l'école reste un centre géographique : avec la carte scolaire, elle se veut être à proximité des habitations, au cœur d'une unité de voisinage.

Ainsi, elle se trouve aussi être au centre des vies, puisqu'elles s'organisent souvent autour. Tout d'abord, l'école est présente pour accueillir chaque enfant entre six et dix ans sur ses bancs, et participe en partie à l'éducation de celui-ci : à la fois de façon académique, avec des cours de français, de mathématiques, ou d'histoire par exemple ; mais elle permet aussi aux enfants de développer leur vie sociale en côtoyant les autres élèves ou du personnel de l'établissement, d'autres âges et avec un ordre hiérarchique. L'école est donc avant tout un équipement collectif offrant un service éducatif aux plus jeunes, mais elle garantit également des emplois aux adultes. Elle marque fortement les emplois du temps, temporalités et déplacements de la population (Torres, 2019). Les élèves et les nombreux employés d'une école y passent leurs journées, certaines personnes s'y rendent deux fois par jour au moins pour y emmener et récupérer un enfant ;

et même des personnes sans enfant sont amenées à y entrer par exemple lors des jours d'élection, puisque de nombreux bureaux de vote sont tenus dans des écoles. Cette proximité non négligeable amène les habitants à se sentir concernés par l'établissement et son évolution, d'autant plus s'ils y sont reliés par une activité ou leur enfant.

L'école a donc une place importante dans un quartier, et la bonne réputation de celle-ci (équipements, programmes scolaires, équipe pédagogique) peut augmenter l'attractivité du quartier. Ce dernier, s'il crée un bon environnement alentour, est aussi un avantage pour l'école, les deux sont donc étroitement liés. L'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) compte alors agir sur ces deux éléments dépendants afin qu'ils « s'enrichissent réciproquement, dans une dynamique vertueuse, sur le plan fonctionnel et symbolique » (ANRU, 2018, p. 25). Cela prouve que l'école est considérée comme une partie intégrante du quartier, à réfléchir dans la globalité de son environnement proche.

« L'école devient aussi un équipement structurant, ouverte et fréquentée par tous, elle œuvre au développement et à l'attractivité de son territoire ou de son quartier d'implantation. »

Pujin, 2008, p. 19

Ces idées se développent au niveau gouvernemental dans plusieurs pays, par exemple en France avec des documents de l'ANRU, un établissement public ayant rédigé ce Cahier pratique : école et renouvellement urbain en 2018, ou au Canada avec des recherches effectuées sur L'école et le quartier dans la planification urbaine par la faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, dont la synthèse se présente comme « un document à l'intention des collectivités québécoises » (Torres, 2019, p. 1).

Ainsi, la place de l'école n'échappe pas aux instances politiques. La liste Nantes en commun, se présentant aux élections municipales en 2020, évoquait dans son programme des points sur la vie de quartier, et notamment : ouvrir d'avantage l'école sur le quartier pour offrir les lieux laissés vides aux associations, et pour cela travailler également l'environnement urbain proche du bâtiment, en s'appuyant sur la piétonisation, les zones apaisées de circulation, et le développement des transports en commun (Nantes en commun, 2020). L'école a donc une influence sur son environnement urbain proche.

Cependant, l'importance de l'école dans nos vies, et ce depuis plusieurs décennies, déterminée par les pouvoirs publics lui confère une certaine identité officielle, qui pourrait paraître s'amenuiser au fil de son ouverture potentielle. L'école est en effet une institution dont les missions se concentrent sur la transmission de savoirs et l'éducation sociale. Deux visions s'opposent à ce sujet (Pujin, 2008). La vision dite démocratique considère l'école comme un lieu de vie et de socialisation, qui ne saurait remplir pleinement son rôle

en restant enfermée entre ses murs. Elle prône donc des évolutions en même temps que les changements extérieurs et se positionne en faveur des échanges permettant de suivre cela. La vision dite républicaine préférerait quant à elle sanctuariser l'école, la séparer de l'environnement familial ou communautaire, afin de la garder pure de toute spécialisation non scolaire. Les défenseurs de cette vision s'engagent à ce que l'école redevienne un temple du savoir qui ne se laisserait pas influencer voire corrompre par l'extérieur. Bien que ces termes soient peut-être excessifs, cette vision républicaine soulève un point important concernant l'image de l'école : elle doit tout de même rester un espace d'apprentissage sécurisé pour les élèves.

L'école en tant qu'institution dépendant des décisions municipales a donc une place bien définie dans nos vies et dans les quartiers, elle s'y trouve très présente. Les élus tendent à amplifier cette position et son rapport à son environnement proche, mais cette direction n'est pas acceptée par tous. Cependant, elle peut se présenter comme un espace associatif, culturel ou parfois administratif de la commune.

Cette année 2022 est marquée par les élections présidentielles qui se sont tenues au printemps, et les élections législatives qui se déroulent en juin. Le site data.nantesmetropole.fr recense les deux cent six bureaux de vote de la ville de Nantes sous forme de tableau indiquant entre autres le nom du site du lieu de vote. Les résultats sont frappants :

Site du bureau de vote	Nombre d'occurrences
Ecole Maternelle	93
Ecole Elementaire	55
Ecole Elémentaire	15
Ecole Primaire	30
Groupe Scolaire	10
Ecole	3
Total	206

Cela prouve sans aucune réserve que les écoles publiques nantaises sont bien déjà utilisées en dehors des heures de classe, puisque les jours d'élection sont le dimanche. Cela s'explique par de nombreuses raisons (AceProject).

Les locaux utilisés pour tenir des élections doivent être disponibles toute la journée des élections, et les écoles répondent à ce critère, puisqu'il n'y a jamais classe le dimanche. De plus, toutes les élections doivent dans la mesure du possible être effectuée dans le même lieu, afin de garantir une habitude pour les électeurs, et les écoles sont toujours disponibles à ces moments.

Les locaux scolaires d'enseignement primaire sont sous la responsabilité matérielle des communes, qui doivent également organiser les élections. Elles peuvent donc installer les bureaux de vote dans les écoles sans problèmes administratifs. La directrice de l'école Gustave Roch s'est bien rendu compte du fait que l'école peut n'être considéré que comme un édifice à la charge de la mairie, puisque le bureau de vote de son école a fermé sans qu'elle n'en connaisse les raisons.

Il s'agit d'une réorganisation liée à la forte augmentation démographique sur l'île de Nantes : les électeurs ont été redirigés vers des écoles plus proches de leur lieu d'habitation. Des bureaux de vote supplémentaires sont installés dans deux autres écoles de la ville, normalement situées de manière à les relier à un secteur par l'intermédiaire de la carte scolaire. Ludovic Richard, responsable du service des élections à Nantes précise qu'« [i]l n'y a pas d'écoles partout, donc on fait en fonction, face à la démographie galopante » (Corbou, 2022). Un redécoupage a été réalisé pour s'assurer de cela, car il faut réduire les distances que doivent parcourir les personnes pour voter, afin de ne pas les décourager.

Ainsi, un lieu facile d'accès doit être privilégié, suivant son emplacement, l'offre de transports en commun et de stationnement à proximité. Il faut aussi garantir une accessibilité adaptée pour les personnes handicapées, que ce soit pour des limites de mobilité ou de vision, et les écoles ont souvent été rénovées pour mettre en place des circulations aux normes.

Le bâtiment choisi pour tenir des élections doit donc permettre aux électeurs d'y accéder facilement, mais il doit aussi les attirer, ou du moins ne pas les repousser. Les élections doivent conserver leur caractère officiel et être organisées dans un lieu qui reflète cet état et respecte l'intégrité de cette étape politique. Ainsi, l'école est une institution bien connue de tous dans l'espace public, et peut donner plus envie de participer à la vie démocratique pour certains électeurs que d'autres lieux à connotation parfois négative, comme les postes de police par exemple.

Enfin, comme nous le verrons plus tard, les écoles sont plutôt fermées avec peu de points d'accès, donc ces derniers peuvent faciliter le contrôle des entrées donc la sécurité au sein du bureau de vote. De plus, les écoles, étant des établissements recevant du public, de surcroît accueillant des enfants, elles se doivent de disposer de bons systèmes de sécurité ou d'évacuation en cas de problème.

Mais, la crise sanitaire des deux dernières années a failli freiner cette occupation des écoles en tant que lieux de vote. En effet, le deuxième tour des élections municipales de 2020 avait été décalé de mars à juin en raison du premier confinement, et c'est seulement le dimanche 26 juin 2020 que les électeurs ont pu retrouver le chemin des bureaux de vote. Les élections ont eu lieu un dimanche et les élèves avaient classe dès le lendemain matin. De nombreux moyens ont dû être mis en place pour que les espaces utilisés soient complètement désinfectés et prêts pour le lundi, et la

maire d'une commune de la Drôme désapprouvait cet ajout de difficultés à résoudre : « Vraiment, ce n'est pas, raisonnable » (Bossard, 2020).

Ainsi, les écoles semblent être des locaux tout à fait adaptés pour accueillir des bureaux de vote, et elles sont utilisées à cet effet à Nantes, donc les habitants des divers quartiers de la ville ont tous ce lien avec les établissements scolaires municipaux. De plus, les conditions sanitaires étant allégées en 2022, les élections présidentielles et législatives peuvent se tenir dans ces endroits qui sont donc bien des équipements de la ville ayant une place dans la vie de chacun. Mais cet exemple actuel dévoile l'envergure des problèmes d'organisation à résoudre concernant l'ouverture des locaux scolaires dans un cadre non académique : identité des lieux, accès et circulations, sécurité, entretien, etc.

L'offre d'espaces municipaux accessibles aux habitants

L'école est un édifice appartenant aux pouvoirs publics en tant qu'institution d'enseignement, mais également en tant qu'espace physique. Les salles d'une école élémentaire sont des locaux de la ville, et se trouvent déjà parfois ouvertes aux habitants. C'est le cas lors d'élections, comme évoqué précédemment, mais il peut aussi en être question pour des espaces associatifs.

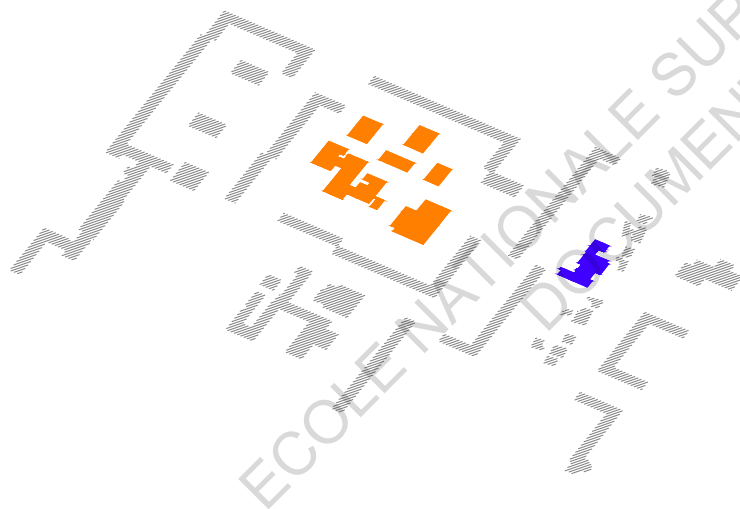
Les écoles se trouvent en effet déjà souvent ouvertes à d'autres activités que celles de l'enseignement, et ce grâce à l'article L. 212-15 du code de l'éducation, issu de l'article 25 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, et modifié par la suite par l'article 24 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013. Il y est stipulé que « le maire peut utiliser les locaux et les équipements scolaires dans la commune pour l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif pendant les heures ou les périodes au cours desquelles ils ne sont pas utilisés pour les besoins de la formation initiale et continue ». Ainsi, un contrat peut s'établir entre la mairie, une école et une association, afin que cette dernière puisse utiliser les locaux scolaires en dehors des heures de classe (annexe 1). Ces activités effectuées dans l'enceinte d'une école publique doivent toujours respecter les principes de laïcité et de neutralité politique.

Cependant, on peut remarquer une différence de traitement entre ces locaux scolaires et les autres espaces associatifs de la ville de Nantes. D'après leur site internet, cent quatre-vingt-neuf salles peuvent être mises à disposition, de différentes tailles et capacités d'accueil. Pour qu'un groupe loue une salle municipale, il doit être une association loi de 1901, et s'inscrire dans les fichiers de la ville. Après cette étape, elle peut pré-réserver une des quarante-huit salles disponibles sur internet ou contacter les services municipaux pour échanger avec eux sur les salles pouvant répondre à leurs besoins. Bien que les établissements scolaires puissent être ouverts à d'autres usages avec les conventions tripartites, ils ne sont pas proposés en pré-réservation. Cela peut être dû au fait que contrairement aux autres espaces, ils font intervenir, en plus de la mairie et de l'association, le chef d'établissement, et que la ville essaye d'ouvrir en dernier recours les espaces scolaires pour ne pas risquer des conflits d'organisation, de sécurité ou d'identité.

Un autre organisme proposant des espaces associatifs et des activités ludiques, pédagogiques, sportives ou culturelles dans Nantes est l'association Accoord. La personne chargée de l'animation de la vie associative dans cette organisation m'a expliqué son fonctionnement (entretien, 8 avril 2022). Accoord gère les centres socio-culturels, aussi appelés maisons de quartier, et les centres de loisirs à Nantes depuis les années 1980. Les centres socio-culturels ne présentent pas tous les mêmes équipements selon les quartiers, mais on peut retrouver dans ces bâtiments des bibliothèques, ludothèques, salles de spectacle, salles

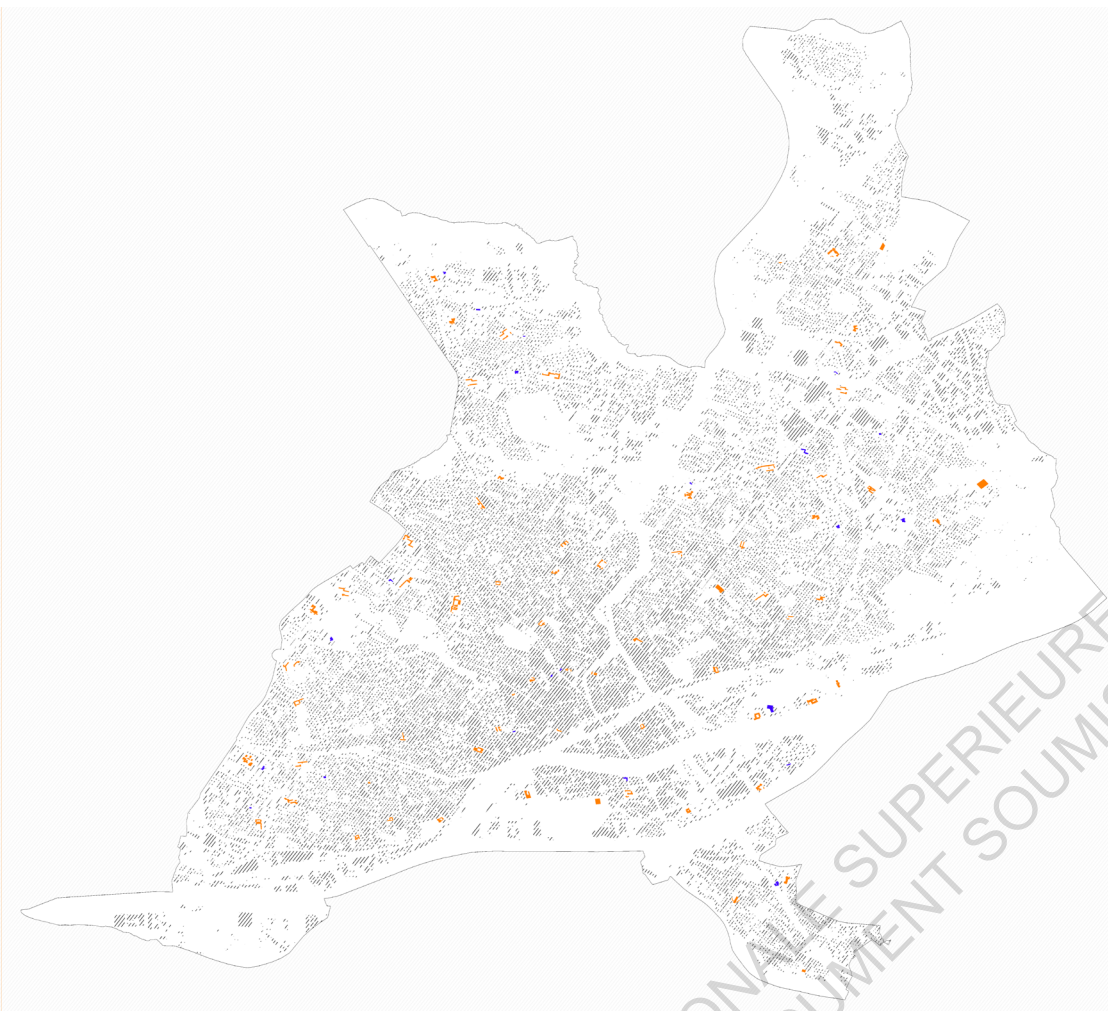
de réunion, salles informatiques, etc. Les associations et particuliers peuvent accéder à ces espaces, ou les réserver avec des conventions de prêt selon la maison de quartier.

Ces centres socio-culturels fonctionnent beaucoup grâce aux bénévoles qui viennent donner de leur temps pour créer des projets, activités, et s'entraider. Le contexte est très important pour les maisons de quartier, car elles sont nombreuses dans des quartiers prioritaires : ces infrastructures ont été installées dans les grands ensembles pour faciliter les rencontres, développer les loisirs ; d'autres services étaient construits à leurs abords comme la CAF, la poste, la mairie de quartier ou l'école. L'école élémentaire Jean Zay (en orange) et le centre socioculturel Bellevue (en bleu), dans le quartier du même nom à l'ouest de Nantes, se trouvent par exemple entourés de tours et barres de logement.



Avant que la maison de quartier des Haubans ne brûle en 2018, la directrice de l'école Henri Bergson affirme que son école avait des liens avec ce centre socio-culturel, et que l'ensemble relié aux services civiques et aux commerces formait un centre pour le quartier Malakoff. Cela se rapproche de l'idée américaine développée au siècle dernier, où les premiers complexes rassemblaient uniquement école et loisirs, mais qui se sont vite transformés pour y intégrer des services sociaux ou même médicaux (Derouet-Besson, 1984).

Cependant, certaines zones en périphérie sont délaissées par ces institutions officielles, et l'attrait pour ces cœurs de quartier s'en trouve diminué. En effet, les maisons de quartier n'ont de l'influence que sur leur voisinage très proche, les gens ne s'y intéressent que s'ils passent devant tous les jours. Un centre socio-culturel n'attire pas forcément les passants sans objectif précis, car il peut intimider, étant parfois inconnu. En revanche, les habitants d'un quartier sont plus confrontés à l'école dans leur vie quotidienne car elles sont disposées par la carte scolaire de telle sorte qu'elles couvrent au maximum le territoire de la ville de Nantes, avec l'idée principale que pour aller à son école, un enfant ne doit pas passer devant une autre. De plus, comme précisé auparavant, les habitants d'un quartier ont presque toujours un lien avec l'école la plus proche, ce qui peut les inciter à y entrer, participer à ou même lancer des projets, des activités, car l'environnement scolaire est peut-être plus habituel donc plus confortable.



Les centres socioculturels Accoord (en bleu) se situent près d'école élémentaires (en orange), ce qui est arrangeant pour les centres de loisirs, et permet aussi aux écoles de profiter des espaces de ces maisons de quartier.

Les écoles sont donc déjà un peu ouvertes à d'autres activités, et elles se trouvent être plus attrayantes que d'autres lieux. Il pourrait être avantageux d'augmenter cette occupation hors temps scolaire. C'est d'ailleurs ce que la ville de Nantes voudrait développer.

En effet, la ville pourrait avoir beaucoup à gagner, comme en témoigne l'étude La construction d'écoles communautaires : analyse d'expériences conduite dans les années 1960 et 1970 à travers le monde (Kennedy, 1981). L'Unesco charge M.I. Kennedy d'analyser ces écoles dites communautaires et leur lien avec leur environnement local, dans une quarantaine de pays. Dans ce compte-rendu de recherches, « l'expression « école communautaire » désigne les équipements scolaires qui, d'une manière ou d'une autre, s'écartent du type d'établissement traditionnellement destiné à être utilisé par un groupe d'âge particulier, pendant un temps limité de la journée, de la semaine, de l'année, dans un but déterminé, à savoir « l'enseignement ». » (Kennedy, 1981, p. 9). Au cours de ce travail ont pu être mis en exergue de multiples intérêts apportés par ces modèles, pouvant se décliner selon la situation locale.

Les établissements scolaires publics étant à la charge de l'État, l'argument économique est un aspect primordial à prendre en compte. Cela était relevé dans les premiers projets coordonnant des services, activités et une école dans un même bâtiment : les espaces et tâches faisant double-emploi sont éliminés, il y a moins de locaux à construire, moins d'employés, donc les coûts d'investissement et de personnel sont réduits. Le complexe reste plus onéreux qu'une école seule et les coûts d'entretien sont aussi plus élevés, mais moins que

pour deux centres séparés. De plus, l'école est laissée vide pendant les vacances, et les divers équipements ne sont pas utilisés à temps plein, donc combiner les deux permet de rendre plus rentables les investissements publics. Ainsi, ces coûts élevés se justifient par des équipements de qualité, et le nombre de personnes concernées par ces infrastructures.

« L'ensemble de ces locaux représente un investissement public particulièrement important. Ainsi les établissements, comme les municipalités, cherchent à partager leur utilisation dans un souci de rentabilité. »

Pujin, 2008, p. 10

En effet, l'objectif social peut-être utopique initialement mis en place à Flint, Michigan est atteint : les accès à ces espaces sont rendus plus égalitaires, les rencontres entre les membres du quartier sont favorisées, renforçant le sentiment d'appartenance à une communauté, et offrant un meilleur cadre de vie. L'énergie auparavant utilisée pour la violence et le vandalisme peut être transformée en implication dans le projet et ses activités. Les résultats en terme d'économies n'étaient pas flagrants, mais en essayant de trouver des avantages à cette pratique pour la maintenir en place, se sont dévoilés les facteurs humains. De plus, d'un point de vue purement urbain, cette mutualisation des locaux permet un gain de place

et une meilleure exploitation de l'espace disponible, que l'on sait être un enjeu important actuellement.

Ces fonctionnements d'écoles communautaires qui sont devenus de véritables complexes rassemblant de nombreux services importants du quartier sont assez éloignés de la situation à Nantes, où seuls certains espaces d'écoles déjà existantes sont proposés à d'autres usages. Cependant, les bienfaits de ces regroupements sont recherchés par la municipalité, qui est en train de se diriger, à une moindre échelle, vers un élargissement de l'ouverture de ses écoles.

L'envie de la municipalité nantaise d'accentuer cette ouverture

La ville de Nantes a depuis 2019 commencé à travailler sur des nouveaux modèles d'établissements scolaires, afin de mieux prendre en compte cette question de partage de ses locaux en dehors des temps d'enseignement. La mutualisation d'espaces scolaires est en effet entraînée par un constat étonnant, d'après les chiffres des services de direction éducative de Nantes : les locaux scolaires de la ville ne sont utilisés en une semaine que 31,19% du temps pour les heures de classe.

Cependant, de plus en plus de familles ne peuvent venir chercher leur enfant le midi et dès 16 h, ainsi, il faut pouvoir garder les enfants pendant ces moments. Pour des raisons pratiques et permettant aussi de diminuer la sous-utilisation des espaces scolaires, l'accueil périscolaire s'y installe le matin dès 7 h 30, à la pause méridienne, et entre 16 h et 18 h 30. La directrice du périscolaire à l'école Henri Bergson fait remarquer qu'en effet, le nombre d'enfants restant à l'école jusque 18h30 ne cesse de s'accroître d'année en année.

À Nantes, la cohabitation entre école et périscolaire est très marquée. Mes demandes de renseignements sur la gestion partagée des écoles auprès de la commune ont été reçues par des membres de la direction de l'éducation, déléguée à la cohésion sociale et chargée de suivi des associations périscolaires et de loisirs. De même, les directrices du périscolaire des écoles Henri

Bergson et Gustave Roch étaient conviées et présentes lors des entretiens avec les directrices des écoles. Le lien entre ces deux organismes est d'autant plus fort à l'école Gustave Roch que la directrice de l'école élémentaire et la directrice du périscolaire partagent un bureau : ce n'est pas le plus pratique en cas d'appel ou de rendez-vous, mais facilite le reste du temps la communication entre les deux directrices.

Les enfants doivent aussi parfois être gardés le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. L'école n'étant pas occupée à ces moments, un centre de loisirs peut regrouper les enfants dans ses locaux. Cependant, l'association Accoord, qui gère les centres de loisirs à Nantes, précise que les locaux scolaires ne sont utilisés que parce qu'il n'y a pas d'autres endroits pour réaliser les activités et accueillir les enfants. Cela se rapproche d'un rapport qui mettait en lumière le manque d'espaces disponibles, ne permettant pas de répondre à la forte demande de locaux pour des associations culturelles, sportives, des activités de formation et des événements du quartier (Bureau des Temps de Paris, 2004).

Mais le nombre d'élève augmentait et la capacité d'accueil stagnait. En 2019, la ville de Nantes a alors demandé une étude pour déterminer les solutions possibles d'extension ou construction d'écoles afin de suivre l'évolution démographique. Les services de direction de l'éducation et de cohésion sociale de la municipalité ont donc mis en place la mission schéma directeur des équipements pour répondre aux enjeux

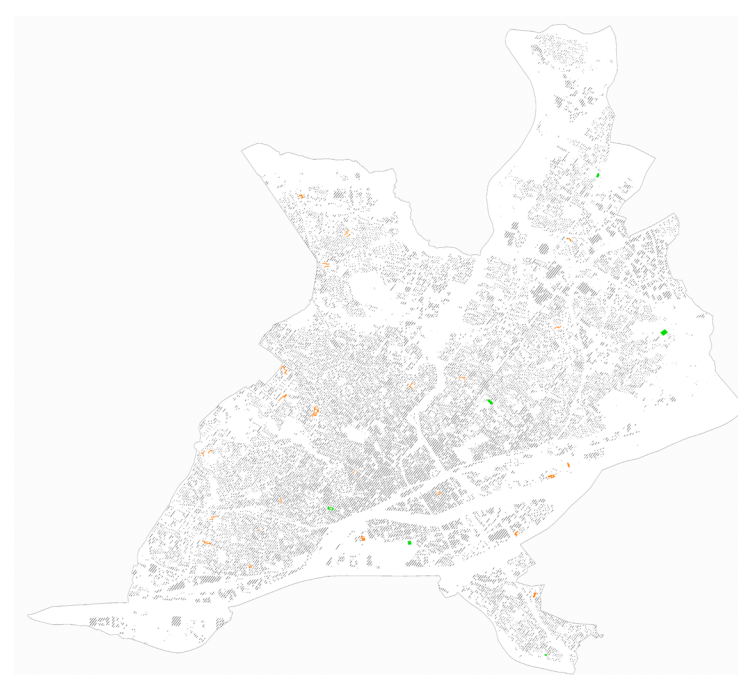
détaillés ci-après (entretien, cheffe de projet de la mission schéma directeur des équipements, 9 mars 2022).

De nombreux endroits en ville se révèlent compliqués à aménager pour plusieurs raisons : il y a des écoles déjà existantes, et le foncier est rare en zone urbaine donc la construction y est chère. Les locaux viennent à manquer à la fois pour les salles de classe, et donc aussi pour les espaces associatifs. Connaissant ces difficultés, la ville souhaite mutualiser les locaux scolaires, car les écoles sont vides à certains moments et peuvent alors proposer ces espaces pour d'autres usages.

De plus, dans les programmes de l'éducation nationale, il y a des cours de sport : ils peuvent se tenir dans la cour de récréation selon le type d'activité et la météo du jour, ou bien à l'extérieur dans un gymnase de la ville. Mais, il y a de plus en plus d'écoles, de classes, et donc de créneaux réservés, ainsi les équipements sportifs de la ville se trouvent saturés. Des projets à la fois d'extension et de construction d'écoles prévoient alors des salles polyvalentes pour certaines activités sportives. Cela est bénéfique pour l'école car les déplacements vers le lieu de pratique sont réduits et plus sécurisés. Ces salles peuvent accueillir de la même manière les centres de loisirs ou des activités et associations du quartier n'ayant pas besoin d'un gymnase (yoga, gym douce, danse). Cela permettrait donc de résoudre d'autres problèmes que ceux uniquement liés à l'école : cette dernière est ici pensée pour tous les habitants et non uniquement les élèves.

Le projet d'avoir une salle polyvalente se développe dans toutes les écoles concernées par la mission schéma directeur des équipements, mais certaines peuvent également bénéficier d'un terrain sportif en extérieur, que la communauté pourrait utiliser aux heures sans enseignement. Ces deux espaces, salle polyvalente et terrain de sport, sont censés être accessibles depuis l'école évidemment, mais aussi depuis la rue, et dans ce cas, le reste de l'école doit rester fermée (annexes 2 et 3).

D'ici 2025, vingt-trois écoles devraient être rénovées (en orange) dans ce cadre et six construites (en vert), afin de viser l'ouverture sur le quartier et le dialogue citoyen. Différents mécanismes sont donc réfléchis simplifier la mutualisation de ces espaces scolaires.



Les conditions matérielles et réglementaires de cette ouverture

Les services municipaux nantais souhaitent proposer les locaux scolaires comme espaces ouverts à d'autres activités, mais toutes ne peuvent pas être réalisées si les locaux ne sont pas adaptés. Les bâtiments scolaires reflètent les politiques municipales et éducatives de leur époque de construction, et la mutualisation envisagée est assez récente. Ainsi, la mission schéma directeur des équipements travaille sur les moyens architecturaux permettant de rendre plus facile cette utilisation variée des espaces, que ce soit en termes de sécurité, accès, entretien, etc.

Quelles activités pratiquer dans une école ?

Afin de réfléchir à la nécessité d'ouvrir les écoles pour d'autres usages que l'enseignement scolaire, il faut s'intéresser à la possibilité tangible de le faire. Les écoles actuelles sont-elles adaptées pour accueillir d'autres activités ?

Types d'activités scolaires	Locaux	Activités communautaires
Enseignement théorique	Salles de classe, salles de conférence	Réunions, programmes d'éducation des adultes, groupes d'action communautaire, réunions des personnes du troisième âge, services d'hygiène préventive, centres de planning familial, séminaires de recherche sur des sujets abordés en classe ou sur d'autres sujets
Travaux pratiques	Laboratoires (biologie, chimie, physique)	Programmes spéciaux d'éducation des adultes, recherche et travaux pratiques individuels
Documentation	Bibliothèque, centre de documentation	Lectures, échanges d'informations, présentation de films et d'œuvres musicales
Travail manuel	Ateliers (mécanique, arts plastiques et artisanat), salles spécialisées (dessin, musique)	Cours de mécanique et de réparation automobiles, imprimerie, programme d'arts plastiques et d'artisanat, classes de poterie, auditions de musique et représentations théâtrales
Expression	Théâtre, auditorium, centre de production audio-visuelle	Activités et représentations de groupes cinématographiques et théâtraux, conférences, réunions politiques, chorales, orchestres, émissions de radio et de télévision produites par la communauté
Réunions	Cafétéria, bar, buffet, cour de récréation, salle des fêtes	Fêtes pour créer des possibilités de rencontres, galas, expositions, banquets du troisième âge, groupes de jeux pour tous les groupes d'âges, manifestations importantes
Sports et jeux	Terrains de sports, gymnase, salles couvertes, courts de tennis	Clubs de sport, possibilités d'entraînement collectif et individuel, cours de danse
Administration, entretien	Bureaux, salles de réunion du personnel	Réunions, débats, information, rangement des produits d'entretien et du matériel
Équipements annexes	Transports, parkings	Accès aux services

L'analyse des écoles communautaires réalisée par l'Unesco au début des années 1980 présente dans le tableau suivant les événements qui peuvent se dérouler dans une école (Kennedy, 1981, tableau page 58).

Les salles de classe peuvent remplir leur fonction première : être des lieux d'enseignement théorique, que ce soit par exemple pour des cours de langues étrangères destinés à une population plutôt adulte dans plusieurs écoles à Nantes, pour de l'aide aux devoirs pour les élèves après l'école, ou pour le programme 'réussite éducative' aidant les enfants en difficulté et mis en place à l'école Henri Bergson. Ces salles comportant des tables et chaises peuvent aussi servir pour tenir des réunions, jouer à des jeux de société ou dessiner.

Mais, plusieurs problèmes se posent car les salles de classe sont des espaces très marqués par leurs fonctionnalités. L'école Henri Bergson a en cette année scolaire 2021-2022 seize salles de classe mais seulement quatorze classes : deux salles peuvent donc être utilisées pour le périscolaire ou des personnes extérieures à l'école. Cependant, le mobilier est adapté à la taille d'enfants entre six et dix ans, et non à des personnes plus âgées venues assister à un cours de langue arabe. Et pour les écoles dont toutes les salles sont occupées par des classes, l'enseignant s'approprie les murs avec des affiches permettant de faciliter l'apprentissage, et les élèves laissent parfois des affaires dans les cases sous leurs tables. Ainsi, les directrices aux services éducatifs de la mairie de Nantes m'expliquaient que pour ces raisons, les salles de classes sont sanctuarisées, et ne sont pas occupées en dehors des heures d'enseignement élémentaire.

Or, il est impossible de respecter cela à l'école Henri Bergson car l'augmentation du nombre d'enfants restant au périscolaire entre 16 h et 18 h 30 oblige les encadrants à trouver plus d'espace pour pouvoir tous

les garder, et par mauvais temps, les salles de classes sont les seules capables de les accueillir. Les règles sanitaires liées à la crise covid imposaient même aux élèves de chaque classe de rester entre eux et de ne pas se mélanger. Quoi de mieux que leur salle de classe pour les garder tous à leur place ? De même, le nombre d'élèves augmente de manière générale, pas uniquement pour le périscolaire : l'école Gustave Roch avait une salle d'arts plastiques, mais cette dernière a dû être transformée en salle de classe pour accueillir un nouveau groupe de grande section de maternelle.

Ainsi, les salles de classe sont souvent les seuls locaux disponibles permettant d'accueillir les enfants en dehors des heures d'enseignement, et même si cette utilisation n'est pas optimale étant donné les quelques limites évoquées précédemment, elle permet de faire plusieurs activités studieuses ou divertissantes. En effet, cela fonctionnait bien lorsque les activités réalisées après la classe en attendant que les parents viennent chercher les enfants étaient principalement de l'aide aux devoirs. Mais, la mairie de Nantes a depuis imposé plus d'attentes pour le périscolaire, avec des projets et des activités ludiques nécessitant une salle adaptée, nommée de façon logique « salle périscolaire ».

À l'école Gustave Roch, « on doit mutualiser la salle périscolaire mais on n'y arrive pas... », car les réunions des animateurs périscolaires s'y déroulent en dehors des temps périscolaires, car il faut des temps de préparation et de rangement, etc. De plus, entre l'accueil du matin et celui du midi, les animateurs périscolaires attendent parfois dans cette salle car ils ne veulent pas faire l'aller-retour chez eux. Mais il est

finallement compliqué pour les classes d'utiliser cette salle pendant la journée car il faudrait déplacer le matériel, puis tout ranger, remettre en ordre, et ce ne serait pas rentable sur le temps déjà court pouvant être accordé pour cela.

Le tableau des espaces de l'école établi par l'Unesco fait état, en dehors des salles de classe, d'une multitude de locaux spécialisés, des laboratoires scientifiques, salles de musique, ateliers mécaniques, théâtres, entre autres. Certaines écoles de Genève possèderaient de telles infrastructures, « tels que les ateliers de bricolage, les salles de couture ou les salles d'éducation physique » (OCDE, 1999, p. 2). Les cours d'écoles seraient aussi ouvertes à la population en dehors des heures scolaires pour donner des espaces de jeux aux enfants. Au Québec, l'école est considérée comme un équipement véritablement structurant dans la ville, et une école à Val-Bélair utilise alors la bibliothèque municipale tandis que la population peut accéder à la piscine ou au gymnase du complexe scolaire.

Sans pouvoir l'affirmer de façon certaine et exhaustive, la plupart des écoles élémentaires françaises publiques ne me semblent disposer d'aucun de ces espaces si particuliers. C'est pourquoi on retrouve, comme mentionné précédemment, un lien qui s'était établi entre l'école Henri Bergson et la maison de quartier des Haubans voisine, qui leur donnait accès à une ludothèque et une salle de représentation. L'école Gustave Roch a quant à elle une bibliothèque avec des livres prêtés par la médiathèque Jacques Demy, à Nantes. Cependant, l'ancienne salle informatique ayant été transformée en salle de classe, les ordinateurs sont

maintenant stockés dans un chariot à roulettes à la bibliothèque et déplacés selon les besoins.

Le tableau indique plus bas les espaces d'activité physique. Pour les cours de sport, l'école Gustave Roch peut emprunter la salle de motricité de l'école maternelle portant le même nom, ou bien un gymnase de la ville situé non loin de l'école, ou encore une salle d'une maison de quartier proche également, pour faire de la danse. La cour de récréation est aussi, par beau temps, un espace qui peut être utilisé pour des activités sportives. À l'école Henri Bergson, la salle polyvalente, construite lors de la rénovation de 2012, est utilisée pour les cours de sport, mais aussi des associations sportives le soir après la classe. La ville de Nantes voudrait, avec la mission schéma directeur des équipements, appliquer de telles salles polyvalentes dans d'autres écoles, et des terrains de sport permettant d'agrandir la cour de récréation lorsque l'espace disponible rend cette configuration possible.

Lorsque ces espaces extérieurs sont assez généreux en surface, ils peuvent accueillir de nombreux événements. La cour de récréation sera par exemple à l'école Gustave Roch la scène de la fête de fin d'année de l'école. La directrice de cette école évoquait d'ailleurs un projet qui était en discussion concernant l'utilisation de la cour de récréation en tant qu'espace pour les ventes de denrées alimentaires de l'AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne) le samedi matin. Il ne s'agirait pour les consommateurs que de récupérer les paniers préparés, mais la mairie a refusé cette collaboration (il ne faut pas oublier qu'elle doit également signer la convention permettant à une

association d'utiliser un espace scolaire), pour des questions d'interdiction pour les camions livreurs d'entrer et rouler dans la cour de récréation.

Ainsi, certains évènements sont déjà possibles et mis en place actuellement dans les écoles élémentaires à Nantes, mais des lieux mieux adaptés à ces différentes activités pourraient encore faciliter ces partages d'espace.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

L'évolution des bâtiments scolaires reflète leur ouverture progressive

L'école peut être ouverte ou non selon les décisions politiques et quels que soient les espaces disponibles, mais la conception architecturale d'une école traduit les objectifs municipaux et les bâtiments scolaires sont donc amenés à évoluer selon les valeurs actuelles.

Par le passé, les écoles en France ne se sont pas développées d'une manière mettant au centre ces enjeux de partage avec la communauté, comme l'explique V. Pujin en décrivant l'évolution des bâtiments scolaires (2008). Au XIX^{ème} siècle, les écoles de la République se sont constituées en opposition à l'Église, et étaient alors édifiées de façon à se protéger de son influence : elles étaient fermées, tournées sur elles-mêmes et disposaient de peu de liens avec l'extérieur. Les années 1960 et 1970 voient le nombre d'élèves exploser et, pour tous les accueillir, énormément d'établissements sont construits sur des temps très courts, donc avec des modèles standardisés. L'école Gustave Roch a été construite dans les années 1960, époque à laquelle cet établissement n'était pensé que pour l'apprentissage théorique, et ne disposait donc que de salles de classe : « c'est un peu l'école sanctuaire » (entretien, directrice de l'école Gustave Roch, 26 avril 2022). À partir de la loi de décentralisation de 1986, les écoles ont enfin profité d'une meilleure adaptation au contexte et au quartier, et pouvaient alors s'y ouvrir progressivement selon les envies des municipalités.

L'enceinte de l'école restait tout de même principalement fermée, pour des questions de délimitation et de sécurité, qui se retrouvent encore aujourd'hui avec les risques terroristes et la crise sanitaire. En effet, pour intégrer l'école au quartier, les urbanistes ont d'abord proposé des rues piétonnes traversant l'établissement, mais cette ouverture est dénoncée par les intendants : il est « impossible de contrôler un établissement dont les limites [ne sont] pas matérialisées » (Derouet-Besson, 1998, p. 56).

Certains architectes interrogés sur ces questions de construction d'établissements scolaires regrettent de ne pas avoir plus de liberté dans l'organisation des espaces, et indiquent ne pouvoir influencer que sur les circulations, qui sont tout de même primordiales puisqu'ils considèrent l'école comme une ville miniature (Éducation et socialisation, 2017). Ils reconnaissent cependant que l'école s'ouvre peu à peu à la polyvalence et la mutualisation, à l'intégration d'autres usages dans son enceinte, et celle-ci doit s'accompagner d'un changement dans les espaces de l'école.

En effet, outre les questionnements de locaux disponibles ou adaptés pour les activités, il faut réfléchir à la manière de se déplacer dans l'école, pour, dans l'idéal, atteindre ces espaces sans devoir traverser toute l'école et des zones qui ne devraient pas être accessibles.

Les accès sont des points de sécurité majeurs, puisque comme vus à travers les temps, l'école était traditionnellement fermée, avec uniquement quelques portes ouvertes sur le quartier. C'est toujours

le cas physiquement dans les écoles datant de ces périodes, mais de plus en plus de monde est amené à traverser cette enveloppe protectrice. Afin que la transition ne soit pas trop brutale, il est possible de créer des zones d'entre-deux, qui permettraient de faire de l'établissement scolaire un équipement dans la continuité du quartier, et non s'élevant en opposition à son environnement extérieur, coupé par de hauts murs ou des clôtures. L'école Évangile à Paris a ainsi formé entre l'école et la rue une petite cour à ciel ouvert délimitée par un portique (Bureau des Temps de Paris, 2004) : les familles se retrouvent dans cet espace intermédiaire, plus sécurisé et intime que le trottoir, dans l'enceinte de l'école mais évitant que chaque parent venant chercher son enfant n'ait à entrer et déambuler dans les couloirs. La cour peut aussi être cet espace de transition, à la fois en dehors et dans l'école. C'est le cas par exemple à l'école Gustave Roch, pour les fêtes de l'école ou le carnaval.

L'école Gustave Roch accueille plusieurs associations en ses salles, en dehors des heures scolaires, mais a trouvé des moyens pour les limiter à seule une partie de l'établissement. Tout d'abord, les quelques salles utilisées par ces personnes extérieures se situent toutes en rez-de-chaussée, au plus proche des entrées.

Ensuite, pour bien distinguer les autorisations de circulation entre le personnel de l'école en journée et ces associations plutôt en soirée ou les week-ends, deux boîtiers de mise sous alarme délimitent des zones différentes. Ainsi, il y a l'alarme « école » qui se déclenche comme dans tous les autres établissements si un intrus cherche à entrer dans le bâtiment au beau

milieu de la nuit par exemple. Mais, il y a également une autre alarme qui sonne si, pendant le mode « association », une personne ouvre la porte au bout du couloir, menant à l'escalier vers les étages.

Enfin, et ce point a aussi été soulevé par la présidente de l'association sportive dans l'école à Reims, les associations venant dans ces locaux doivent posséder les clés, puisqu'ils peuvent se trouver à un moment seuls dans l'école. Ils doivent donc être en mesure de verrouiller les portes, éteindre toutes lumières, et cela implique une grande part de confiance entre les personnes concernées, principalement la directrice de l'école et la personne responsable du groupe extérieur. La directrice de l'école Gustave Roch explique alors qu'il est bien plus facile pour des associations d'utiliser les locaux d'une école quand une personne y est déjà liée : l'association des parents d'élèves, cela va de soi, mais aussi la fanfare les Gustave Rockers, très présente depuis plusieurs années, ou un cours de théâtre dont fait partie une enseignante de l'école. Cette enseignante connaît par exemple exactement les limites accessibles lorsque l'alarme est mise sur « association », et si par mégarde l'alarme se déclenchait, elle pourrait l'arrêter car elle sait comment fonctionne le mécanisme. L'école à Reims n'a pas cette préoccupation puisque les salles utilisées sont rendues hermétiques par rapport à l'école. Ainsi, on entre directement depuis la rue dans ces espaces, et il n'est pas possible d'accéder au reste de l'école.

C'est ce qu'est en train de mettre en place la ville de Nantes, avec de nouvelles salles polyvalentes dans toutes les écoles concernées par la mission schéma

directeur des équipements, mais aussi avec les quelques terrains sportifs qui vont voir le jour (entretien, cheffe de projet de la mission schéma directeur des équipements, 29 mars 2022).

Les salles polyvalentes et terrains sportifs sont initialement des espaces nécessaires pour l'école et ses divers cours, donc accessibles depuis l'école et complètement fermé de la rue. Le terrain sportif est accolé à la cour de récréation, mais clôturé afin qu'il puisse être ouvert sur l'école et fermé sur la rue, ou inversement. Ainsi, ces espaces mutualisés peuvent aussi être coupés de l'école, uniquement accessible depuis le quartier et deviennent donc indépendant en dehors des heures de classe.

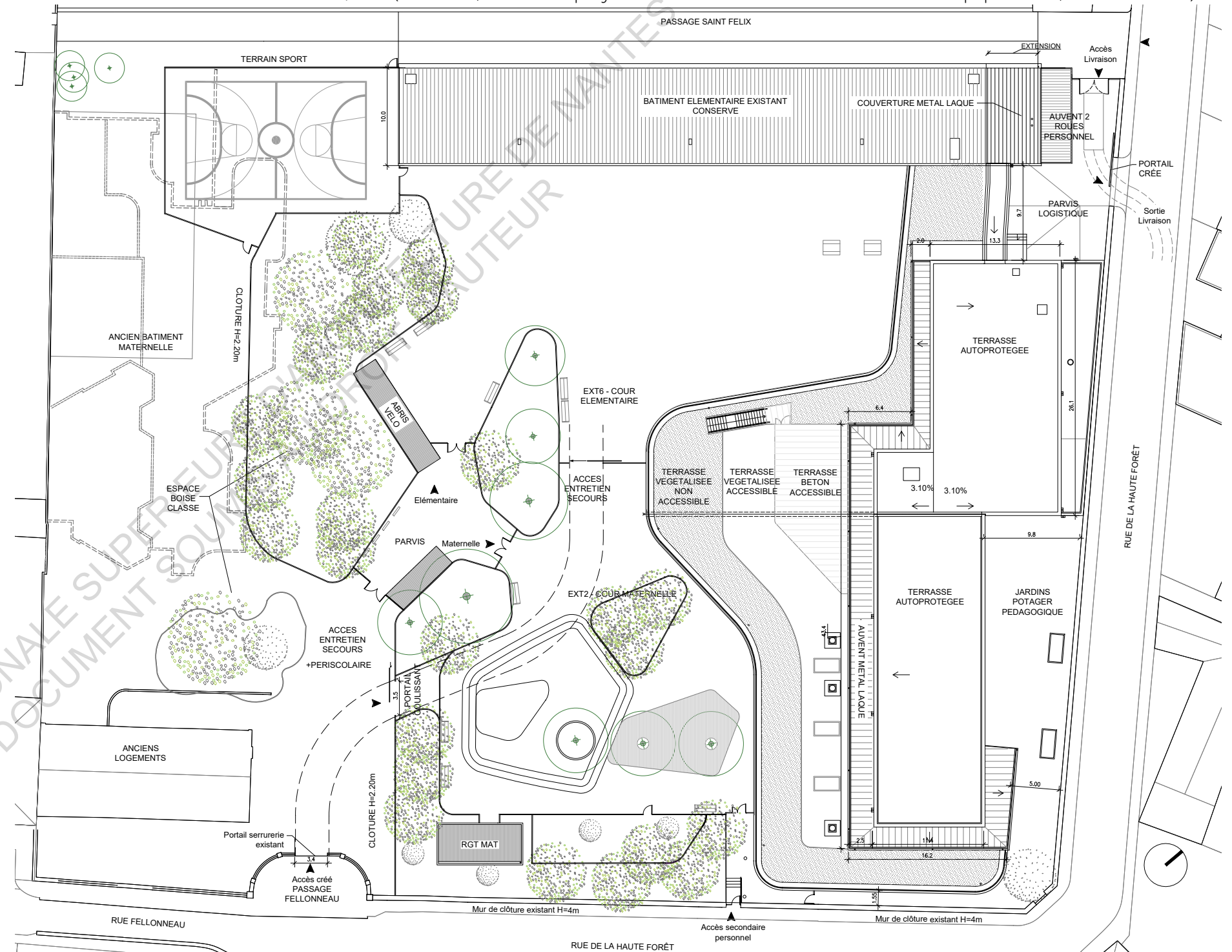
Pour ce faire, les associations voulant utiliser ces lieux doivent réserver un créneau auprès de la DVAJ (direction vie associative et jeunesse) ou de la direction des sports, et récupérer un badge qui leur ouvre certaines porte selon la réservation. Par exemple, imaginons un professeur de danse qui utiliserait une salle polyvalente le mercredi entre 19h et 21h. Son badge ne serait fonctionnel qu'à ce créneau très précis, et n'ouvrirait que la porte entre la rue et la salle polyvalente. Cette méthode va donc être mise en place dans les écoles concernées par le schéma directeur des équipements : les pages suivantes montrent comment la question des accès et circulations est traitée, à la fois dans les écoles en rénovation et celles en construction, en s'appuyant sur les plans des écoles Fellonneau, Les Plantes et Mellinet.



L'école Fellonneau est une école existante en rénovation, avec la construction d'un nouveau bâtiment pour la maternelle et la restauration. Les travaux ont commencé en janvier 2021 et la réception est prévue pour septembre 2022.

La position de l'école par rapport au quartier a été réfléchi en réaménageant ses abords : à la place de l'ancienne maternelle, un square va être créé, et l'envie de développer des liaisons douces et voies piétonnes se fait sentir dans l'interface entre l'école et le quartier. En effet, on peut voir sur le plan masse ci-contre que le parvis de l'école où les enfants sont déposés chaque matin ne se trouve pas sur la rue le long des voitures, mais au cœur du square public qui va être instauré en cet endroit. L'école reste clôturée avec une enceinte bien déterminée, mais elle essaye de se tourner plus sur la verdure du square et les toitures végétalisées des nouveaux bâtiments. On retrouve presque l'ancienne idée d'une école qui se ferme à son quartier, mais elle ne se ferme en réalité qu'aux voitures pour une question de sécurité et de confort. Cela s'inscrit dans les objectifs nantais de réduction du trafic routier, mais n'est pas forcément le plus pratique pour les parents qui souhaitent déposer leurs enfant. Les accès à l'école se font donc depuis le square, aussi nommé passage Fellonneau, ou encore depuis le passage Saint-Félix, voie piétonne, pour entrer dans la salle polyvalente au rez-de-chaussée du bâtiment élémentaire existant.

Plan masse de l'école Fellonneau au 1/500 (entretien, cheffe de projet de la mission schéma directeur des équipements, 29 mars 2022)

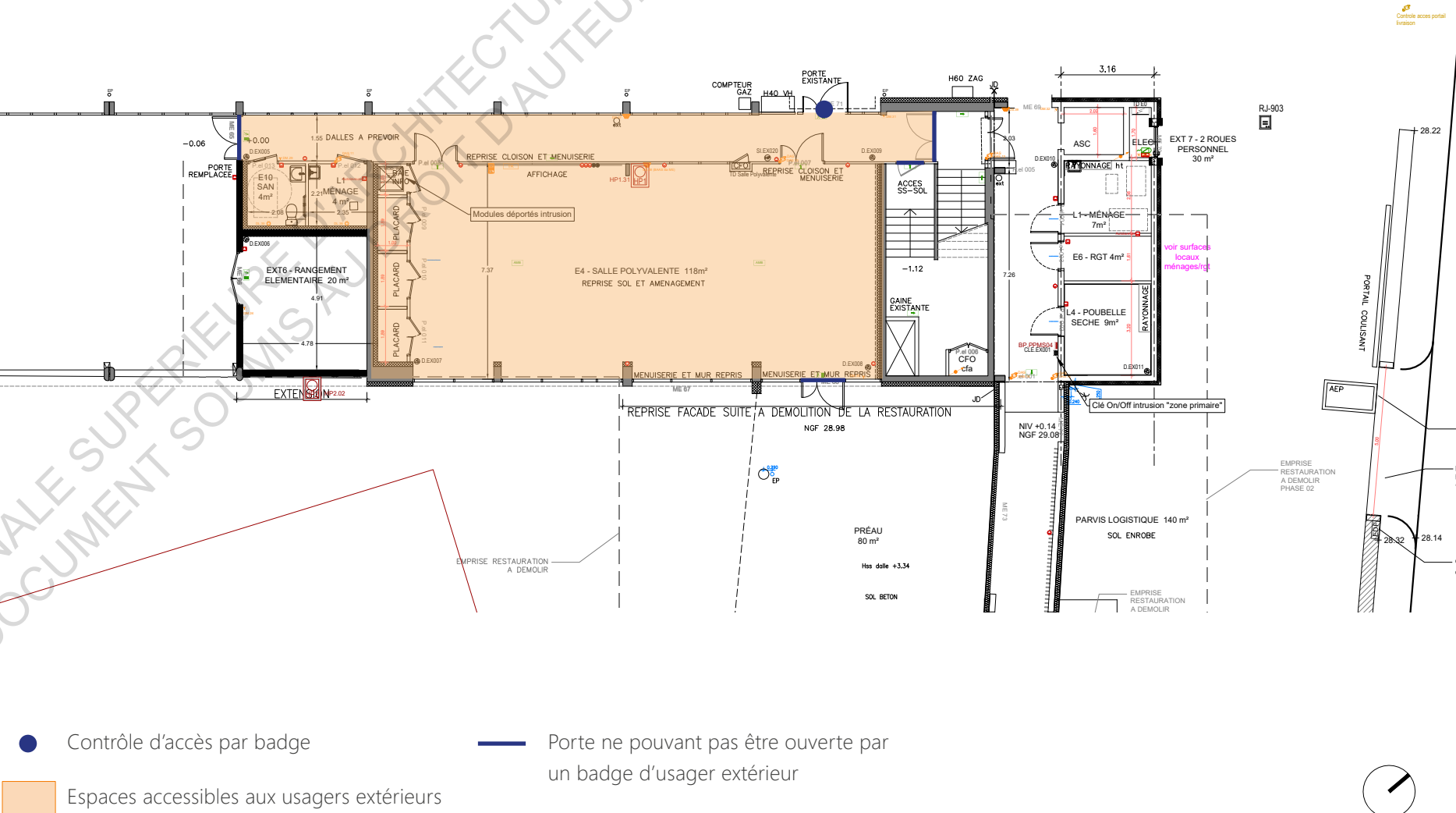


Le terrain de sport est lui situé au point de croisement de l'école, du square public et du passage Saint-Félix, avec des portes donnant sur ces trois espaces. Avec le système de badges, en journée les portes sur les passages citadins sont verrouillées, mais en soirée ou le week-end, celles-ci sont ouvertes et c'est l'accès à l'école qui est empêché. Cependant, cet espace sportif n'est pas aussi indépendant que la ville le souhaiterait, puisqu'il n'y a pas d'accès à des sanitaires ou points d'eau. Il a été compliqué de mettre cela en place dans ce cas car le bâtiment existant ne permettait pas de relier ce terrain sportif à des sanitaires sans l'éloigner trop du square public et l'ouvrir de manière exagérée à l'école. Ainsi, ce terrain de sport est plutôt présenté comme certains terrains que l'on trouve parfois dans des villes, disponibles pour la population ; même s'il reste principalement utilisé et entretenu par l'école Fellonneau.

Le plan du rez-de-chaussée de l'école permet de se concentrer sur la salle polyvalente. Elle ne fait pas partie de l'agrandissement de l'école, elle était déjà existante auparavant donc les accès ont dû être retravaillés pour pouvoir y apposer les boîtiers de lecture de badge.

Une seule porte permet d'entrer dans cette zone depuis le passage Saint-Félix, et l'ensemble des accès menant au reste de l'école (préau élémentaire, cour de récréation, escaliers) peuvent être bloqués. Ainsi, les associations extérieures disposeront de la salle polyvalente de 118 m² et d'un sanitaire.

Plan du RDC de l'école Fellonneau au 1/200 (entretien, cheffe de projet de la mission schéma directeur des équipements, 29 mars 2022)



École Les Plantes



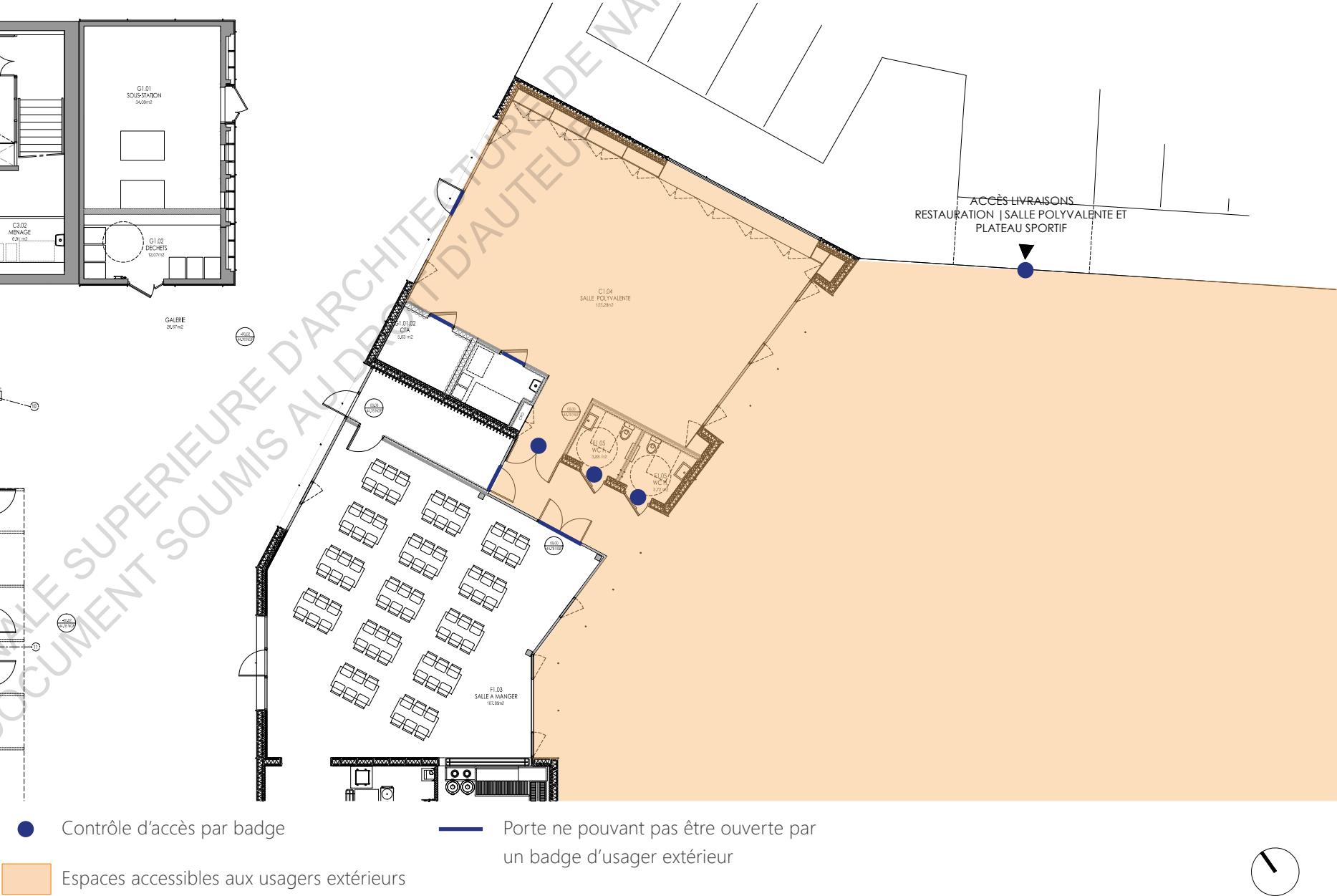
L'école Les Plantes est un établissement en rénovation depuis début 2021 et jusqu'à fin 2022, avec un bâtiment qui sera construit pour accueillir entre autres une salle polyvalente. Contrairement à l'école Fellonneau, ici la salle polyvalente se trouve dans un nouvel édifice, mais il n'empêche qu'il se trouve au sein d'une école déjà existante et certains problèmes peuvent survenir ici également.

La salle polyvalente est accessible depuis la rue par un portail, à l'instar d'un terrain sportif, mais il n'est pas prévu que celui-ci soit mutualisé. Cela n'a pas été demandé pour cette école, mais avec les dispositions mises en place pour la salle polyvalente, il sera aisé de revenir sur cette décision et le rendre disponible pour la population avec le même système de sécurité par badge, si le besoin se fait sentir.

Les sanitaires pour la salle polyvalente se trouvent dehors et il faut badger pour y entrer, ce qui ne paraît pas très pratique étant donné que seul le responsable du groupe possède un badge, mais cela peut se révéler finalement utile si le terrain sportif est aussi ouvert.

L'ensemble salle polyvalente et terrain sportif paraît donc effectivement isolé, puisqu'ici la cour de récréation de l'école élémentaire se trouve de l'autre côté du bâtiment. Cependant, une sortie de secours de la salle polyvalente donne sur cette zone qui ne devrait pas être accessible. Il est peut-être possible de régler que cette porte ne s'ouvre que si une alarme se déclenche, mais la question n'avait pas encore été réglée au moment où ces plans m'ont été présentés.

Plan du RDC de l'école Les Plantes au 1/200 (entretien, cheffe de projet de la mission schéma directeur des équipements, 29 mars 2022)



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

École Mellinet

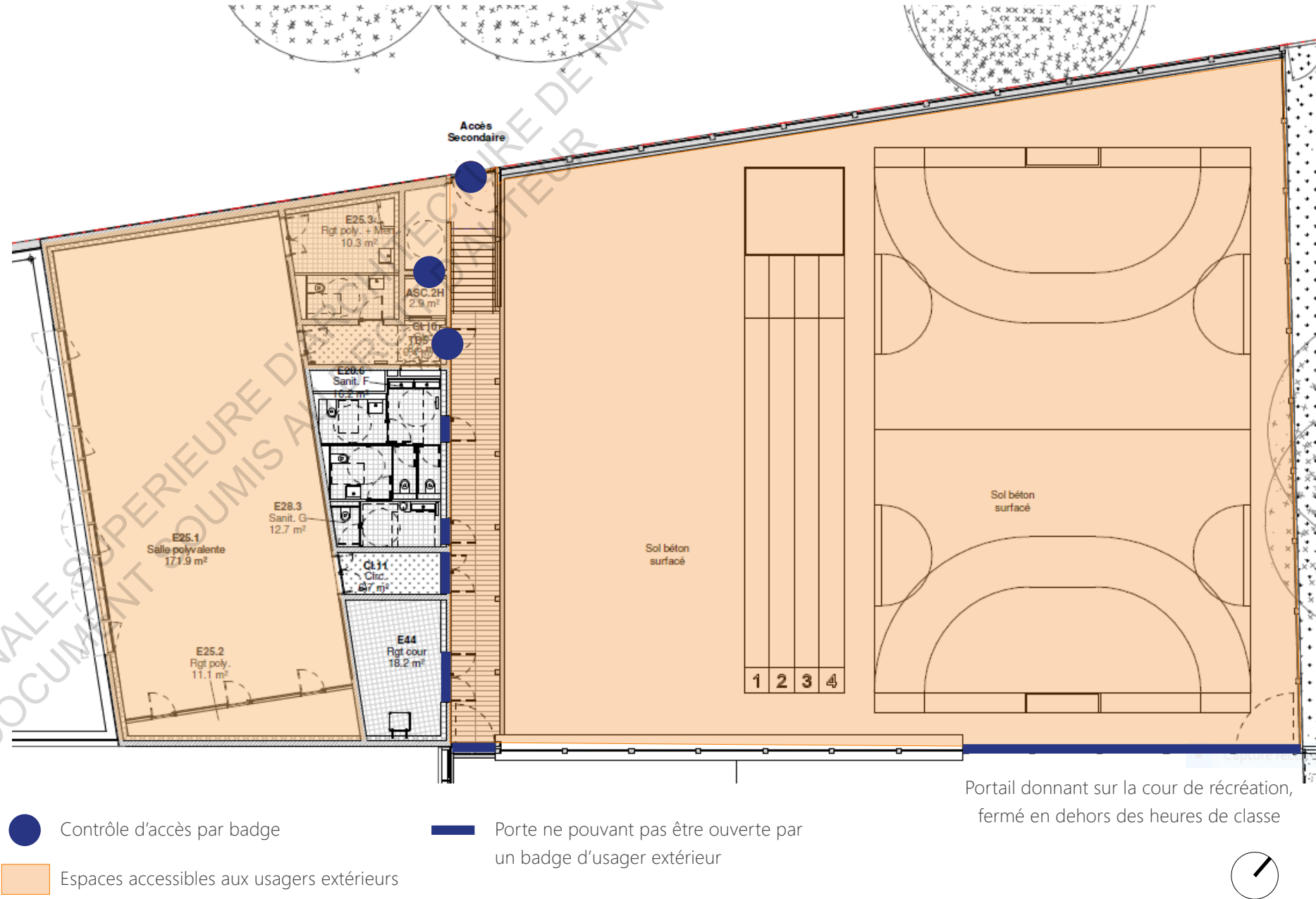


L'école Mellinet est une nouvelle construction qui doit être livrée en juin 2022, dans ce quartier en zone d'aménagement concerté en développement sur le site de l'ancienne caserne Mellinet. L'établissement s'implantant dans un environnement complètement en construction, l'espace nécessaire a été dégagé pour y installer un terrain de sport, et une salle polyvalente.

Dans cette situation, les accès sont une fois de plus séparés entre l'école et ces zones annexes plus ouvertes sur le quartier, non pas physiquement au vu de l'enceinte de l'école, mais du moins pour des activités ponctuelles. Cette école recevra d'ailleurs un centre de loisirs les mercredis après-midi et pendant les vacances, donc l'utilisation partagée de ces locaux sera plus réduite que dans d'autres établissements.

L'entrée de l'école se situe au niveau de la rue principale, et l'accès à la salle polyvalente ou au terrain sportif s'ouvre le long de l'établissement dans une ruelle perpendiculaire. Les zones sont clairement délimitées avec les contrôles d'accès par badge, comme on peut le voir sur les plans ci-contre. Le terrain sportif peut ici aussi être ouvert en continuité de la cour de récréation pendant la journée, mais cette liaison est fermée par un portail coulissant en soirée.

Plan du R+1 de l'école Mellinet au 1/200 (entretien, cheffe de projet de la mission schéma directeur des équipements, 29 mars 2022)



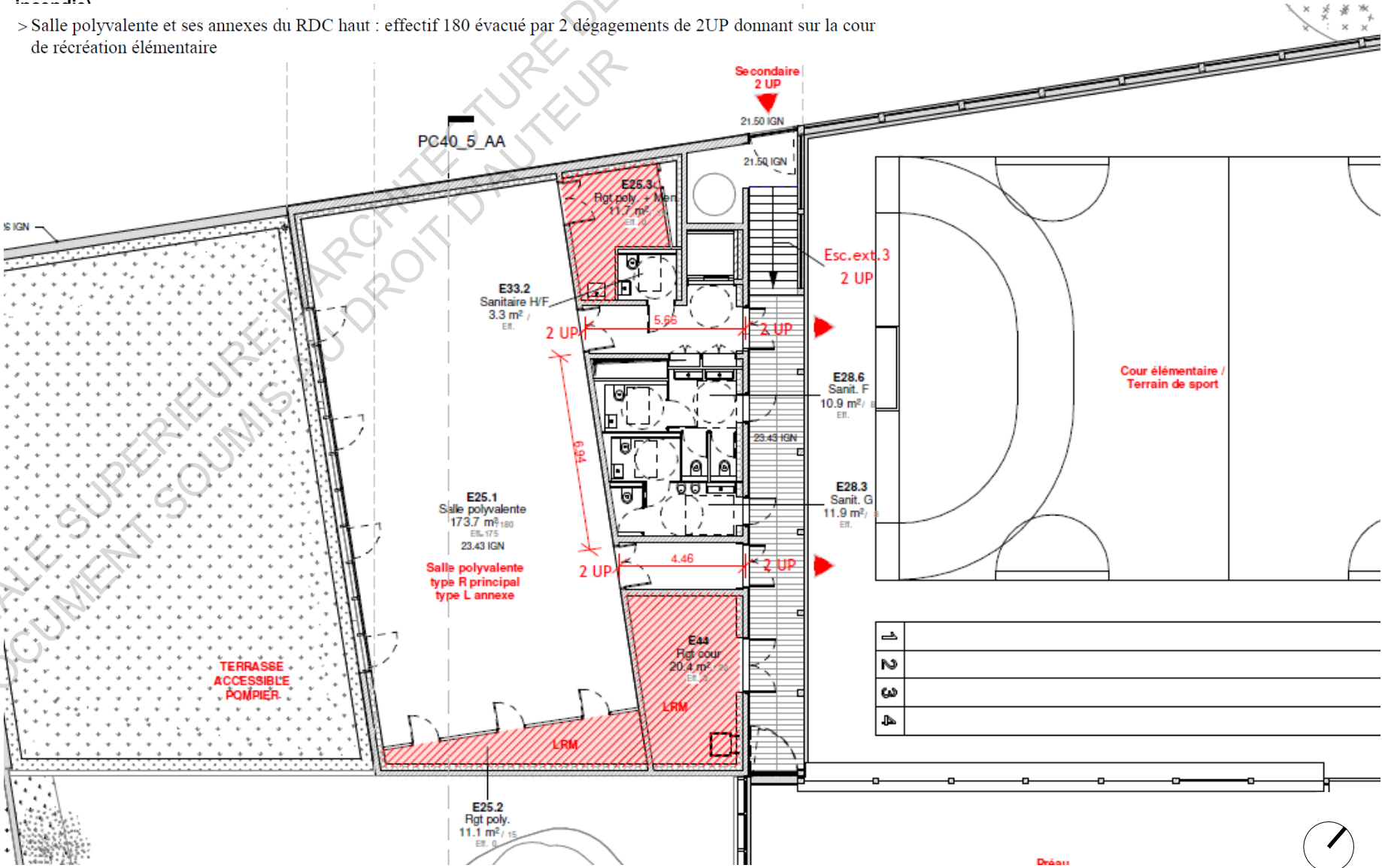
Plan du R+1 de l'école Mellinet au 1/200 (entretien, cheffe de projet de la mission schéma directeur des équipements, 29 mars 2022)

Ecole Mellinet- Extrait du permis de construire (notice et plan sécurité

> Salle polyvalente et ses annexes du RDC haut : effectif 180 évacué par 2 dégagements de 2UP donnant sur la cour de récréation élémentaire

La salle polyvalente et le terrain sportif se trouvent au premier étage, avec l'accès depuis l'extérieur à un niveau intermédiaire entre le rez-de-chaussée et cet étage. Ainsi, pour répondre aux exigences d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, un ascenseur est disposé pour atteindre ces trois niveaux. Il faut une fois encore badger, ce qui permet de limiter l'ascenseur à l'entrée sur la ruelle et au premier étage, sans qu'il n'y ait d'accès aux salles scolaires au rez-de-chaussée.

Enfin, pour les évacuations en cas d'incendie par exemple, il y a deux sorties sur le terrain de sport à utiliser en priorité, mais également des portes donnant sur une terrasse, dont l'ouverture est déclenchée dès qu'une alarme est activée. Les personnes à mobilité réduite peuvent quant à elle attendre les secours sur le terrain de sport.



Gestion et organisation matérielle, clés d'un nouveau partage des espaces

Une avancée majeure dans le partage de ces espaces se tient donc dans les nouvelles conceptions des circulations et limites, mais cela ne fait pas tout.

Revenus dans plusieurs entretiens, à la fois avec les directrices d'écoles, les directrices du périscolaire et les directrices des services éducatifs de la municipalité, les espaces de rangement sont essentiels pour faciliter la mutualisation des locaux. La directrice de l'école Henri Bergson regrette la faible surface de rangement, alors même que son école ait été rénovée en 2012 et ne date pas de la deuxième moitié du siècle dernier. La salle polyvalente avait été conçue de telle manière qu'elle soit ouverte sur la rue directement, mais beaucoup de matériel est nécessaire pour les diverses activités des enseignants, du périscolaire, des usagers extérieurs, sans espace de stockage associé pour ranger les équipements de cirque ou les percussions de cours de musique par exemple.

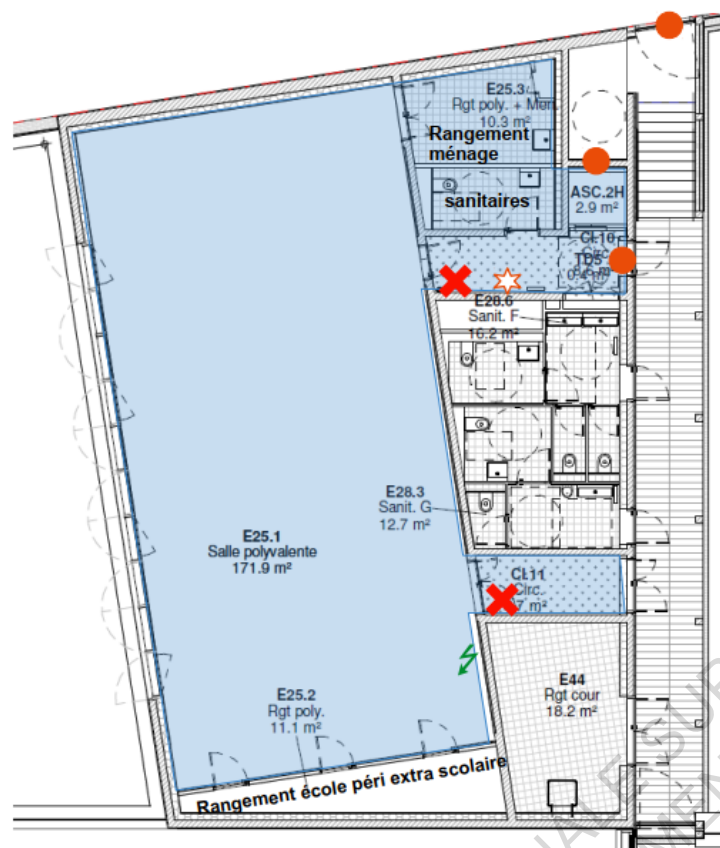
Les écoles conçues avec la mission schéma directeur des équipements possèdent des espaces de rangement dans leurs salles polyvalentes (annexe 4), comme le montrent les plans des écoles Fellonneau, Les Plantes et Mellinet dans les pages précédentes. Ainsi, ces placards pouvant fermer à clé permettent aux différentes personnes utilisant la salle de ranger de manière sécurisée leur matériel. Par exemple, les écoles Henri Bergson et Gustave Roch ne partagent

leur matériel qu'avec le périscolaire, la coopération est plus facile car cela s'applique aux mêmes enfants. Cependant, à l'école Gustave Roch, l'association des parents d'élèves demande des espaces de rangement pour du matériel pour la fête de l'école en juin, mais n'en dispose pas malgré le fait que les mêmes intérêts soient en jeu. Il est compliqué de mettre en place des espaces de stockage dans un bâtiment existant car il y a des normes incendies à respecter, il ne faut pas bloquer les sorties ; et la limitation d'espace de rangement pousserait les écoles à ne pas garder trop d'affaires (entretien, directrice de l'école Henri Bergson, 15 mars 2022).

À l'école Henri Bergson, il se trouve même qu'il y a parfois plus de locaux de rangement pour le matériel de ménage que pour les activités destinées aux enfants ! Les surfaces sont équilibrées dans la salle polyvalente de la future école Mellinet : 10,3 m² de rangement ménage, 11,1 m² de rangements dans la salle.

Le plan de la salle polyvalente nous apprend de plus que les sanitaires qui y sont liés exclusivement, et donc accessibles lorsqu'une association extérieure occupe les lieux, ne sont pas traités de la même manière que les sanitaires associés à l'établissement en temps scolaire. En effet, ces derniers bordent le couloir extérieur entre la salle polyvalente et le terrain sportif, mais il a été décidé qu'ils ne seront pas utilisés lors de l'ouverture de ces espaces sur le quartier. Il ne serait pas optimal d'ouvrir ces sanitaires, car il n'y a pas besoin d'autant de cabinets d'aisances pour un cours de théâtre par exemple, mais les agents d'entretien devraient tout nettoyer quand même. Il a donc été décidé de faire

un sanitaire séparé, de plus adapté à une taille adulte, facilitant le travail des agents.



Locaux accessibles aux usagers de la salle polyvalente

Contrôle d'accès par badge

Report SSI

Chauffage

Boîtier alarme anti-intrusion

Visiophone

Déclencheur d'alarme incendie



Mais de nombreuses personnes différentes se succèdent et participent à l'entretien des locaux d'une école : des agents de la ville s'occupent du ménage dans les classes, dans la restauration et les autres espaces scolaires, mais le temps extrascolaire a ses propres agents d'entretien. Cela entraîne des tensions car tous les acteurs intervenants dans l'école n'ont pas les mêmes budgets donc pas les mêmes attentes envers la qualité de l'entretien des locaux. Il s'agit par exemple du ménage réalisé après un mercredi après-midi au cours duquel un centre de loisirs s'était installé dans les salles de l'école, qui ne satisfait pas le niveau de propreté demandé pour accueillir les élèves, et les agents d'entretien municipaux doivent tout renettoyer le jeudi matin.

Pour éviter ces conflits à propos des espaces pensés pour être ouverts et de temps à autres indépendants, faudrait-il les séparer de l'école complètement au niveau de la gestion ? Que l'école soit une simple utilisatrice des lieux comme les associations externes, et que l'entretien de ces espaces ne soit assuré que par un seul organisme ? La directrice de l'école Gustave Roch se demanderait, dans ce cas, comment gérer le ménage entre chaque groupe, qui vérifierait que tout est bien rangé ? Elle voit déjà dans son école que même avec le personnel qui y est rattaché, s'ils n'ont pas un emploi du temps bien précis et des moments de ménage réguliers, c'est compliqué, donc nettoyer après que la salle ait été utilisée, mais sans forcément d'organisation qui se répète de jour en jour et de semaine en semaine, serait encore plus ardu à mettre en place.

Ces besoins de partage d'espaces limitent aussi l'appropriation des lieux par les différents intervenants. La directrice du périscolaire à l'école Gustave Roch a connu les deux positions au cours de ses emplois. Elle a travaillé pour un centre de loisirs, qui occupait les locaux d'une école élémentaire les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires. Elle décidait de s'approprier complètement l'espace pour le personnaliser, le rendre plus accueillant, elle souhaitait afficher des posters, mais ne pouvait pas dans les salles de classe. Travaillant maintenant dans une école qui accueille parfois des centres de loisirs, elle ne supporte pas qu'ils considèrent les salles comme les leurs et disposent leur matériel sans faire attention aux affaires déjà présentes.

En dehors des heures de classe, l'école peut déjà être le lieu de développement de nombreuses activités ludiques, intellectuelles ou culturelles, qui ne nécessitent pas d'espace particulier. Cependant, d'autres événements plus sportifs nécessitent des équipements appropriés. De nouvelles salles polyvalentes et terrains de sport sont construits dans des écoles, dont les accès sont limités à ces seuls lieux, sans risquer des déambulations non autorisées dans les couloirs de l'école. La définition précise de ce contour d'espace partagé est donc essentielle pour garantir la cohabitation des différents acteurs, et il faut également gérer les questions de rangement et d'entretien pour assurer les meilleures conditions de pratique pour tous.

L'école Gustave Roch a d'ailleurs eu quelques frictions avec un centre de loisirs l'été dernier, et cela reprend tous les points évoqués.

Ce centre de loisirs devait utiliser les locaux de l'école durant les grandes vacances scolaires, deux salles avaient été réservées et convenues dans la convention : une classe de CP dont l'enseignante avait prévenu qu'elle ne reviendrait pas dès mi-août, et une salle dont l'enseignant n'était pas encore nommé donc n'arriverait à l'école qu'en septembre pour la rentrée. Mais, le personnel de la mairie avait fait un ménage très complet dans ces deux salles, et préférait qu'elles ne soient pas resalies pendant l'été. Ils ont donc voulu relocaliser le centre loisirs dans d'autres salles, avec des signes « sens interdit » sur les portes des premières salles prévues. Or, ces autres salles choisies au hasard n'avaient pas été préparées pour recevoir ce centre de loisirs, rien n'avait été trié, mis sous clé, tout était laissé apparent. La directrice de l'école a donc failli devoir revenir mi-juillet pour s'occuper de ranger sa salle, mais un appel avec le directeur du centre de loisirs a permis de remettre les choses dans l'ordre.

La directrice de l'école avait bien fait le tour de l'école, au préalable, avec ce directeur, pour lui montrer les lieux accessibles ou non, mais les animateurs n'en avaient pas été informé puisqu'ils changent souvent. De plus, étant donné qu'il n'y a pas beaucoup d'espaces de stockage, le centre de loisirs disposait pendant l'été son matériel auprès du matériel de l'école. Les enfants allaient se servir dans le local de rangement et ne faisait pas la distinction entre les ballons de l'école ou ceux du centre de loisirs par exemple. Faudrait-

il alors avant l'arrivée du centre de loisirs faire un inventaire, puis évaluer l'état avant/après à la rentrée ? De même, les livres prêtés par la médiathèque pour la bibliothèque de l'école, qui doit les rembourser s'ils sont détériorés ? Mais les enseignants ne sont pas payés en heures supplémentaires pour s'occuper de ces moments de transition et de rangement... Ainsi, la directrice de l'école Gustave Roch reconnaît que ces impulsions municipales de partage sont louables, mais les moyens pour mettre cela en place ne sont pas invoqués, le personnel n'est pas adapté pour répondre à de telles demandes.

L'école est un centre de vie de quartier

« L'école peut être considérée comme un équipement fondamental pour la vie du quartier. »

Torres, 2019, p. 13

C'est que qu'affirme un rapport destiné aux autorités québécoises, qui sont alors invitées à mettre l'école au cœur de leurs plans de renouvellement urbain, puisqu'il ne s'agit pas uniquement de caractéristiques constructives, mais entraîne aussi un dynamisme social pour le quartier. M. I. Kennedy insistait déjà en 1981 sur le fait que l'« école joue un rôle capital dans le rapprochement des nouveaux habitants, en contribuant à créer un sens de la communauté et en constituant un centre de développement social et économique » (Kennedy, 1981, p. 25). Ainsi l'école peut devenir un centre de vie de quartier sous l'impulsion et l'investissement de différents acteurs, et cela peut créer par la suite un sentiment de communauté pour les personnes impliquées.

Animé par différents acteurs qui doivent se compléter

Faire de l'école un centre de vie de quartier est une idée qui peut émerger de trois types d'initiateurs : les pouvoirs publics, les spécialistes et les usagers (Kennedy, 1981). Cependant, l'équipe formée pour mener à bien le projet ne peut se composer que d'un seul de ces initiateurs, car ils se complètent et apportent tous des éléments essentiels à leur niveau d'intervention.

Les premiers sont les pouvoirs publics, dans notre cas la municipalité nantaise : ils ont les fonds et l'ascendant pour lancer ces projets d'envergure importante. Ainsi, ces derniers ont plus de chance d'être réalisés, mais ils restent peu novateurs car les pouvoirs publics ne veulent pas prendre de risques : leurs propositions sont plus rigides et conservatrices. Cependant, si ces pouvoirs publics se trouvent à une échelle assez proche de la commune et du quartier, ils peuvent être plus enclins à s'impliquer et adapter les projets au terrain réel. Ainsi, des programmes plus audacieux ont été mis en place au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Australie, car ces pays ont des structures de « prise de décisions décentralisée en matière d'éducation » (Kennedy, 1981, p. 27). Des essais d'établissements intégrés ont été portés dans les années 1970 en France, mais seraient restés des échecs à cause de la « tradition centralisatrice, administrative et bureaucratique propre à la France » (Derouet-Besson, 1998, p. 49, citant Forquin en 1980).

Mais le schéma directeur des équipements, missionné par la municipalité nantaise, travaille en lien avec la DVAJ (direction vie associative jeunesse) et la direction des sports pour déterminer la façon dont répondre aux besoins de la population, interrogée au préalable. Il est en effet indispensable pour les pouvoirs publics de cerner les usages demandés par la population afin de s'assurer que les équipements et infrastructures déployés seront bien reçus et utilisés.

Mais ces idées ne restent qu'en état hypothétique tant qu'elles ne sont pas concrétisées par les spécialistes. Ils se placent en intermédiaire entre les envies des usagers quotidiens et les ambitions des pouvoirs publics. Ces spécialistes travaillent dans différentes disciplines, allant de l'étude du quartier à la conception du projet en passant par la détermination du programme. Il s'agit d'architectes, d'urbanistes, de bureaux d'études, et parfois également de médiateurs. À Nantes, tous ces corps de métier sont regroupés dans la mission schéma directeur des équipements depuis 2019. Ils sont évidemment essentiels pour la conception et construction d'une école partagée, mais ne peuvent travailler seuls.

Par exemple, dans une école, des espaces avaient été conçus par les architectes pour être des lieux de rencontre et de partage, avec des couloirs s'élargissant par endroit pour proposer des lieux de pause. Néanmoins, ces couloirs ne sont pas accessibles par les élèves pour des raisons de surveillance, sécurité ou de nettoyage, ces restrictions étant imposées par le chef d'établissement (Derouet-Besson, 1998). Cela prouve que les solutions architecturales ne forment

pas de façon certaine les répercussions sociales qui étaient envisagées. En effet, ce sont les utilisateurs de ces espaces qui créent les dynamiques de partage et les relations de mutualisation.

Les usagers sont donc une partie primordiale du projet, et doivent être concertés avant même le début de la conception. Leur participation est essentielle pour déterminer les équipements et espaces nécessaires : ces derniers doivent répondre aux besoins de la population, sinon ils ne seront pas utilisés. Les usagers sont les plus touchés par ces projets car ils devront y vivre, y travailler, ils apportent donc leur énergie et leurs idées pour innover sans limites tout au long du processus de conception. En France, ils ne peuvent pas participer à la construction en elle-même, car ce domaine est spécialisé et réglementé, mais les usagers doivent par la suite se réinvestir dans le projet pour le faire vivre une fois le départ des spécialistes et la mise en retrait des pouvoirs publics.

L'exemple de l'école ouverte de Bégon, entre les années 1970 et 2008, montre que le projet ne tient pas dans le temps si les usagers quotidiens en sont écartés (Tenailleau, 2015). Cette école s'est créée car les personnes concernées étaient intéressées par ce concept : une école modulable pour offrir de meilleures conditions d'apprentissage aux élèves, un accès aux locaux sportifs, informatiques et artistiques pour la communauté, et une participation active des parents qui s'investissaient dans la vie de l'école pour animer des ateliers. La municipalité était également au cœur de ce projet, l'ayant initié et le soutenant grâce à des fonds et des privilèges. En effet, cette école n'était pas

soumise à la carte scolaire : tous les parents voulant adhérer à ce projet pouvaient y inscrire leur enfant, et ceux qui ne voulaient pas s'engager dans cette démarche pouvaient choisir un autre établissement. Mais, en 2008, cela a changé : l'école ouverte de Bégon n'était plus considérée différente des autres et a donc été insérée dans la carte scolaire de répartition des élèves selon les quartiers. Il n'y avait alors plus assez de familles très motivées pour faire fonctionner cela, et les services publics étaient de même moins porteurs du projet. Cette école a alors perdu les qualités qui la rendaient innovante et particulièrement intéressante.

Dans une moindre mesure, les exemples à Nantes dévoilent aussi la nécessité d'intégrer aux discussions les personnes qui se trouvent usagères des espaces chaque jour. Par exemple, alors qu'il est évidemment important de dialoguer avec les directrices d'écoles et du périscolaire conviées à certaines réunions de la mission schéma directeur des équipements, il serait parfois plus efficace d'interroger les personnes du terrain (entretien, directrices de l'école et du périscolaire à l'école Gustave Roch, 26 avril 2022). En effet, la position hiérarchique des directrices leur impose d'adopter une vue d'ensemble, sans se concentrer sur chaque détail. Elles s'inquiètent de questions plus générales, mais ne se rendent parfois pas compte qu'un point très précis complique grandement la tâche aux autres enseignants ou aux animateurs du périscolaire.

Ces mêmes obstacles à l'implantation de nouvelles idées de mutualisation se retrouvent entre les services municipaux et les directrices au sein des écoles, qui ne tiennent pas le même discours à propos de l'occupation

des espaces d'enseignement. Les services municipaux chargés de l'éducation et du périscolaire soutiennent que les salles de classe ne sont pas utilisées en dehors de heures d'enseignement, car ce serait effectivement le mieux pour des questions de sécurité et de protection des lieux. Cependant, la directrice du périscolaire à l'école Henri Bergson fait remarquer que ce système idéal ne peut pas être appliqué en pratique car il faut trouver des espaces où garder les enfants, et ce sont souvent les seuls locaux disponibles et adaptés pour tous les surveiller.

Ces différents exemples prouvent qu'un déséquilibre dans les relations et répartitions de travail peut mettre à mal le projet. Il faut donc un cadre administratif pour bien définir l'ensemble des acteurs, espaces et le projet de coordination, tout en laissant de la place pour l'innovation et l'expérimentation. Les acteurs de tous niveaux sont nécessaires : les pouvoirs publics financent et coordonnent, les spécialistes guident et conçoivent, les usagers apportent motivation et idées concrètes adaptées à leur situation. Ces derniers habitent par la suite les espaces, et peuvent y développer une véritable communauté.

Au cœur duquel se développe une communauté

Les politiques urbaines tentent dernièrement de recréer des quartiers plus mixtes en termes de services et d'usages, et bien que la « ville du quart d'heure » soit un modèle idéal, il pourrait reposer en partie sur des équipements de proximité comme les écoles. Ainsi, un quartier serait presque autonome, du moins pour offrir à ses habitants les réponses à leurs besoins quotidiens, et on pourrait rapprocher cette formation urbaine d'un village. Cela permettrait d'y ajouter, en plus de la proximité physique, un sentiment d'appartenance à une communauté centrée autour d'un lieu de rencontres. Les habitants ont besoin d'un endroit où se retrouver pour évoquer les questions d'intérêt commun et prendre part à la vie de leur quartier. Loin des établissements aussi complexes et complets que les écoles communautaires américaines, regroupant services sociaux, médicaux, académiques, culturels, sportifs ou ludiques, les écoles élémentaires publiques peuvent tout de même remplir ce rôle à l'échelle nantaise.

Tout d'abord, comme précisé plusieurs fois dans ce mémoire, les écoles sont généralement considérées comme des établissements de proximité, accessibles. Cela permet donc de mettre à disposition des espaces de réunion, d'activités pour la population, et ce de manière plus égalitaire. Les habitants d'un quartier se croisent déjà de temps à autres dans la rue, dans les transports, à la boulangerie, mais les rencontres

amicales à l'occasion d'évènements variés ayant lieu à l'école peuvent leur permettre de tisser des liens plus facilement. Cela leur donne un endroit où s'ouvrir aux autres, comme c'est déjà le cas pour les parents qui discutent le soir devant les grilles de l'école en venant chercher leur enfant. Des classes de langue française pour des populations immigrées permettent aux adultes de s'intégrer petit à petit dans la société qui les entoure, en commençant par leur environnement proche. L'école est alors un lieu propice, car habituel et engageant, à la rencontre, et pourquoi pas à la proposition de nouvelles activités ou ouvertures sur le quartier. Elle offre la possibilité aux personnes intéressées de s'investir.

Les murs de l'école Gustave Roch ont, selon sa directrice, toujours eu une certaine porosité pour réunir l'école et son environnement. Ses vingt ans de carrière dans cet établissement lui ont permis de voir se développer de nombreux projets scolaires sur le quartier, puisqu'ils n'étaient validés que si ce lien était assuré. Par exemple, les parents des élèves viennent présenter leurs métiers en classe de CP.

À l'école Henri Bergson, le thème de la nature s'inscrit au travers d'un travail sur le long terme que les familles suivent durant toute la scolarité dans cet établissement. Des ateliers comme « fleuris ton balcon » voient le jour, pour enlever le bitume à la fois dans l'école et dans le quartier, pour que chaque enfant emporte ces connaissances environnementales dans sa cellule familiale. Ces démarches sont d'autant plus initiées et avancées cette année, car une mère urbaniste et une autre architecte et allemande s'impliquent dans

la gestion des activités liées à ces sujets.

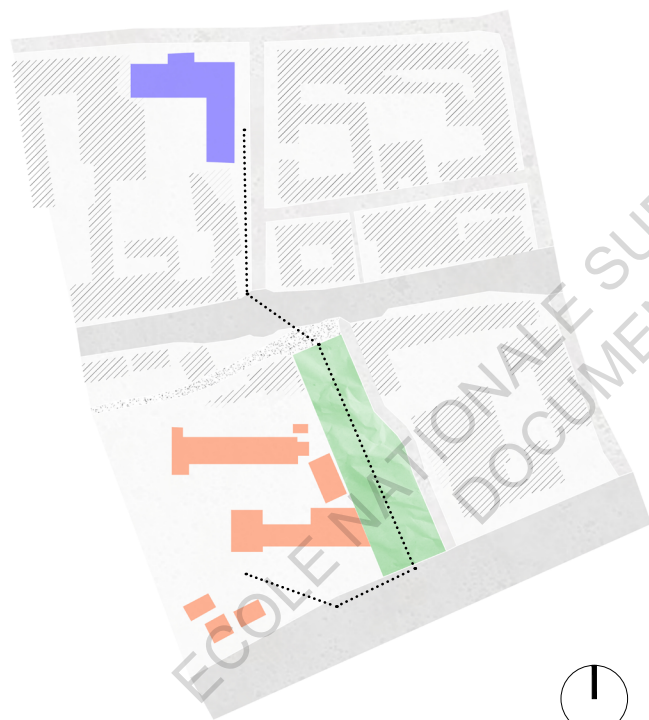
Les événements organisés dans l'école dépendent donc des personnes habitant aux alentours, puisque les envies de la population ont été sondées et sont celles qui sont les plus probables de fonctionner, si les personnes concernées sont motivées. L'école Henri Bergson se situe à Malakoff, un quartier où de nombreuses familles sont monoparentales. Ainsi, un cours de danse est organisé dans la salle polyvalente de l'école un lundi soir sur deux, afin de proposer une activité mêlant détente, sport et un aspect social très important, pour ces mères qui risqueraient de se trouver isolées (entretien, directrice de l'école Henri Bergson, 15 mars 2022). Mais ce cours n'est pas proposé sur internet ou dans les listes de clubs de danse de Nantes : il n'est possible de le connaître que par le bouche-à-oreille, ou par les affiches sur les panneaux de l'école, et pour cause : il est réservé aux mères des élèves de l'école ! On ne peut alors nier l'aspect presque privé de cette activité, seuls certains habitants du quartier peuvent y avoir accès, il s'agit d'un moment privilégié à partager avec la collectivité proche.

Néanmoins, certains événements sont souvent voulus réservés pour un groupe de personnes en particulier. Les fêtes de voisins par exemple pourraient se dérouler dans la cour d'une école, et ne toucherait que les personnes habitant son quartier. De même, la fête de l'école Gustave Roch est organisée conjointement par le périscolaire et l'association des parents d'élèves, et est destinée aux enfants, leur famille et le personnel de l'école. Pour mardi-gras est organisé par habitude un carnaval, avec un défilé des enfants déguisés depuis



Affiche accrochée à l'entrée de l'école Henri Bergson, invitant les *mamans d'Henri Bergson* à participer à des ateliers de danse afro-contemporaines un lundi sur deux.

l'école (en orange ci-dessous) jusqu'à la maison de quartier (en bleu) située à trois cents mètres à pied, avec un goûter sur place à l'arrivée. De cette manière, l'esprit festif de l'école sort des murs de cette dernière et donne aux élèves un rôle et une présence dans leur quartier, tout en proposant aux alentours un spectacle rapprochant toutes les générations à ce cortège d'enfants. De plus, pour des raisons de sécurité, les rues empruntées ne sont pas les plus passantes, le parcours (en pointillés) suit plutôt les parcs et ruelles proches. Cette déambulation permet de montrer ce défilé plutôt aux habitués des lieux, et crée encore un rapprochement favorisé avec certaines personnes du quartier.



Mais cette année, des travaux avaient lieu sur le chemin habituel, donc la mairie a empêché le carnaval d'aller jusqu'à la maison de quartier (entretien, directrice de l'école Gustave Roch, 26 avril 2022), il s'est alors tenu uniquement dans la cour de l'école. Cet espace a aussi été utilisé en début d'année pour fêter la chandeleur : une vente de crêpes était organisée entre 16 h et 17 h pour partager en famille et entre amis ce goûter. Certains enfants ne peuvent pas être récupérés dès 16 h, donc les enseignants avaient demandé aux parents de leur donner un peu de monnaie plutôt qu'un goûter, afin que l'enfant puisse tout de même participer auprès de ses camarades. Cependant, ce temps de 16 h à 17 h est le moment auquel les parents peuvent venir chercher leur enfant, donc la grille de l'école ne fait que s'ouvrir et se fermer au gré des allées et venues de chacun. Les animateurs du périscolaire n'ont pas voulu risquer qu'un élève parte de cette manière de l'école sans être accompagné, et ont donc gardé les enfants qui devaient rester au périscolaire jusqu'à 18 h 30 dans un espace délimité dans la cour, les empêchant de rejoindre le stand de vente pendant ce moment qui se voulait convivial. Lors de ces transitions entre temps scolaire, temps périscolaire et cet entre-deux, les enfants sont toujours sous la responsabilité des encadrants, qui doivent les surveiller et protéger.

Les nouveaux équipements en cours de construction dans les écoles nantaises visent une réduction de ces problèmes, afin de tranquilliser le partage de ces espaces. Les travaux dans les écoles concernées ne sont pas encore terminés, donc il n'est pas possible pour le moment d'évaluer l'effet qu'aura ce changement sur

des facteurs humains. Cependant, les usagers ont été concertés pour définir leurs besoins. Cette participation entraîne des implications sociales car la communauté est appelée à faire entendre ce qu'elle juge nécessaire pour son bon développement, et en prenant part à la conception, elle peut se sentir plus proche de ce projet, et donc rester motivée pour entretenir cette vision de partage au quotidien. En effet, un édifice bâti avec ces idées en tête ne reste qu'un ensemble de murs, et ce sont les usagers qui le font vivre et dynamisent ainsi leur quartier (Kennedy, 1981). Cela donne de plus aux habitants le sentiment que leur citoyenneté a été renforcée (Derouet-Besson, 1984). Ils ont contribué à l'élaboration d'un équipement de la ville qu'ils seront amenés par la suite à habiter, occuper pour y développer des projets en lien avec leur quartier, et se sentiront donc sûrement plus concernés par les activités qui pourraient s'y dérouler. Des résultats semblables ont été observés dans les écoles communautaires aux États-Unis : ce programme avait été poussé pour réduire la délinquance en occupant les adolescents, et cela a entraîné une baisse des dégradations matérielles dans les établissements, car les jeunes passaient plus de temps dans ces locaux et y développaient un certain attachement.

Cependant, la directrice de l'école Gustave Roch soulève un point important : les enfants passent beaucoup de temps à l'école, entre les heures de classe, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs. En effet, pendant les vacances, les parents trouvent souvent plus simple d'emmener leur enfant au centre de loisirs le plus proche, qui a parfois lieu dans son école de

quartier. Ainsi, les élèves occupent les mêmes lieux mais avec des exigences différentes selon l'encadrement du moment, il ne faudrait pas qu'ils confondent les comportements à adopter dans chaque situation. Un des arguments de la posture républicaine s'opposant à l'ouverture de l'école reprend ce constat : « [i]l s'agit de restaurer l'espace scolaire dans sa spécificité afin de faciliter la transmission des savoirs fondamentaux : l'École doit se différencier des autres lieux de vie de la Ville, de la cellule familiale etc. » (Pujin, 2008, p. 17).

De plus, un sentiment d'étouffement pourrait être induit par le fait d'évoluer toujours dans le même environnement : il est donc primordial d'ouvrir l'école sur le quartier, de laisser différents intervenants entrer dans ses locaux, et de faire sortir aussi de temps en temps les enfants de cette enceinte fermée. Les échanges avec le monde extérieur doivent alors être soutenus par les différents acteurs.

L'ouverture de l'école tient de l'action et de la coordination d'acteurs qui se complètent aux niveaux municipal, conceptuel, programmatique, et ce sont les futurs usagers de ces lieux qui permettent le fonctionnement de ces partages dans le temps. En effet, un dispositif architectural seul ne peut entraîner l'implication des habitants, ils doivent être motivés pour que ce projet reste pertinent. Leur participation à différentes activités amène de la vie dans le quartier, en invitant les voisins à s'y inclure, et à être force d'idées également. Il faut cependant bien mettre en place des liens avec l'extérieur, les alentours de l'école, afin que tout le quartier ne se retrouve pas piégé dans son enceinte.

Ce mémoire porte sur les écoles en tant qu'espaces de la ville : leur place dans nos vies quotidiennes, leur évolution selon les politiques municipales, leur conception incitant à une ouverture progressive sur l'extérieur, et l'impact de cette ouverture sur la communauté alentour. Le questionnement suivant s'impose à propos des établissements nantais : en quoi l'ouverture des locaux scolaires en dehors des heures de classe peut-elle faire de l'école un centre de vie de quartier ?

L'école est une institution à laquelle tout le monde a affaire, mais la place qu'elle occupe peut varier selon les politiques municipales. En effet, elle est déjà centrale dans nos vies, que ce soit selon des considérations spatiales, temporelles ou encore ses relations avec le quartier. Elle se trouve d'ailleurs ponctuellement ouverte pour d'autres activités et d'autres publics que l'enseignement élémentaire. Les espaces associatifs viennent en effet à manquer en ville, et les écoles pourraient s'ouvrir davantage à ces pratiques de partage à différents moments. De plus, l'augmentation du nombre d'élèves oblige la municipalité à agrandir des écoles ou en construire de nouvelles, et elle s'est engagée avec ces travaux à tenter de faciliter ces mutualisations d'espaces scolaires. Il ne faut cependant pas trahir l'intégrité d'un tel édifice, ainsi plusieurs moyens sont mis en place pour assurer la sécurité de l'école tout en la liant à son environnement proche.

Les écoles disposent d'espaces principalement studieux, étant donné leur construction à des époques où le partage avec des activités ludiques n'étaient pas imaginé en leur sein, qui sont utilisés depuis plusieurs décennies pour certaines pratiques adaptées à ces locaux. Mais, les écoles nouvelles ou rénovées avec la mission schéma directeur proposent de plus des lieux plus sportifs, construits de manière à garantir une entrée depuis la rue et interdire les accès aux locaux scolaires sanctuarisés. Ces nouveaux établissements tentent également de répondre aux problèmes moins attrayants mais tout aussi importants que sont les espaces de rangement, l'entretien des locaux et l'appropriation de ces derniers.

L'ensemble des éléments évoqués jusqu'ici sont le résultat des envies des pouvoirs publics, justifiées par des avantages économiques, urbains et qui se veulent aussi humains, mais les solutions traduites en bâtiments réellement construits ne peuvent prendre vie sans l'implication de nombreux acteurs usagers et motivés pour créer ces partages. Ainsi, en s'investissant par diverses manières dans l'école et ses activités, en favorisant les rencontres lors d'événements organisés à l'école, la communauté qui s'y rattache se développe autour de cette école transformée en véritable centre de vie de quartier par les habitants de ce dernier.

Cependant, les écoles concernées par la mission schéma directeur des équipements à Nantes se sont pas encore achevées : il serait fort intéressant de continuer ce travail de recherche pour découvrir si les envies peut-être utopiques de la commune se trouvent validées ou réfutées par l'utilisation que fait la population de ces nouveaux espaces partagés. De plus, pourrions-nous imaginer dans quelques années un développement suivant les modèles communautaires américains du siècle dernier, ou même les liens tissés dans le quartier Malakoff avant 2018 : l'école en tant qu'équipement intégré aux services du quartier, un rassemblement de l'école, d'autres organismes d'activités en tous genres tels que l'association Accoord, des services civiques ou encore des commerces ? Un complexe de ce type existe depuis 2014 dans la banlieue parisienne, il s'agit du Pôle Éducatif Molière aux Mureaux : un tel établissement public sera-t-il au cœur de la prochaine mission schéma directeur des équipements à Nantes ?

Références

Bibliographie

Ouvrages

Kennedy M. I., 1981. *La Construction d'écoles communautaires : analyse d'expériences* [en ligne], unesco, Paris, 167 p., URL : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000036351_fre/PDF/036351freo.pdf.multi

Derouet-Besson M-C., 1984. *L'école et son espace*, tome 2, chapitre III : l'espace scolaire et les communautés locales, les écoles communautaires. Paris, Institut national de recherche pédagogique, p. 315 – 338

Derouet-Besson, M-C., 1998. *Les murs de l'école : éléments de réflexion sur l'espace scolaire*, Éditions Métailié, Paris, 307 p.

Articles de revues

OCDE, 1999. *L'utilisation des équipements en dehors des heures de classe* [en ligne]. 7 p. URL : <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/447654570616.pdf?expires=1638730426&id=id&accname=guest&checksum=C1728D504F014BD8C2A836EE20DC5956>

Pujin V., 2008. « L'école dans son rapport avec son environnement social et urbain. », sur le site du Centre Ressources Prospectives du Grand Lyon *Millénaire 3* [en ligne]. 23 p., URL : <https://www.millenaire3.com/dossiers/EDUCATION-DANS-LA-CITE/L-ecole-dans-son-rapport-avec-son-environnement-social-et-urbain>

Centre international d'études pédagogiques, 2013. « Les espaces scolaires », *Revue internationale d'éducation*. Sèvres, n°64, 184 p.

A. Blyth, traduit par J. Quintana, 2013. *Perspective pour les futurs espaces scolaires*, p. 53 – 64

Tenailleau N., 2015. « L'évolution d'un projet social vers un projet architectural et éducatif : le cas d'une école ouverte » [en ligne], *Lien social et Politiques*, n°73, p. 139 – 154, URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01686520/document>

Durpaire F., Mabilon-Bonfils B., 2017. « L'école, le collège ou le lycée sont des villes en miniature » : entretien avec 6 architectes qui imaginent l'école du futur, *Éducation et socialisation* [en ligne], n°43, mis en ligne le 01 février 2017, consulté le 06 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/edso/1993> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/edso.1993>

Guides pratiques

Bureau des Temps de Paris, 2004. *Cahier de recommandations : l'optimisation de l'usage des équipements scolaires en quartier GPRU à Paris* [en ligne]. Paris, Tempo Territorial, 57 p., URL : https://tempoterritorial.fr/wp-content/uploads/2015/07/Carnet-Recommandation-LECTURE_mail.pdf

Bureau des Temps de Rennes, 2017. *Prendre en compte le temps dans l'aménagement : guide pratique* [en ligne]. Rennes, Tempo Territorial, 144 p., URL : <https://tempoterritorial.fr/wp-content/uploads/2016/12/GuideInteractif.pdf>

ANRU, 2018. *Cahier pratique : école et renouvellement urbain* [en ligne]. Paris, 164 p., URL : <https://fr.calameo.com/anru/read/006425921bb82de645243>

Torres J., 2019. *L'école et le quartier dans la planification urbaine : un document à l'intention des collectivités québécoises* [en ligne]. Université de Montréal, Faculté de l'Aménagement, 64 p., URL : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/25032/L%27%C3%A9cole%20et%20le%20quartier-rapport%20final%202021.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

Articles de presse

Corbou P., 2022. « Des milliers d'électeurs changent de bureaux et de lieux de vote à Nantes », *Ouest France*, URL : <https://www.ouest-france.fr/elections/presidentielle/presidentielle-carte-des-milliers-d-electeurs-changent-de-bureaux-et-de-lieux-de-vote-a-nantes-2971bca2-b670-11ec-844d-c3466274d131>

Bossard A., 2020. « Il n'est «pas raisonnable» d'installer des bureaux de vote dans des écoles, estime la maire de Dieulefit », *France bleu*, URL : <https://www.francebleu.fr/infos/politique/il-n-est-pas-raisonnable-d-installer-des-bureaux-de-vote-dans-des-ecoles-estime-la-maire-de-1590156422>

Programme politique municipal

Nantes en commun.e.s, 2020. « Vie de quartier », Programme pour l'élection municipale [en ligne]. p. 17 – 21, URL : <https://municipales2020.nantesencommun.org/wp-content/uploads/2020/03/Nantes-en-commun-programme-complet-municipale-2020.pdf>

AceProject « Aménagement des bureaux de vote », *AceProject*, URL : <https://aceproject.org/main/francais/po/pog03.htm>

Entretiens

20 novembre 2021

Huguette Vasseur, présidente de l'Amicale Jamin

3 décembre 2021

Marilyn Nourrison, responsable de territoire adjointe, territoire éducatif Nord, direction de l'éducation, direction générale déléguée à la cohésion sociale

Patricia Éveillée, chargée de suivi des associations périscolaires et de loisirs, direction de l'éducation

20 janvier 2022

Malika Bentaleb, directrice du Pôle Molière, mairie des Mureaux

9 mars 2022 et 29 mars 2022

Emmanuelle Lecomte, cheffe de projet de la mission schéma directeur des équipements

15 mars 2022

Morgane Morice, directrice de l'école élémentaire Henri Bergson

Noémie Chevallereau, directrice du périscolaire

8 avril 2022

Killian Courtille, chargé de l'animation de la vie associative chez Accoord

26 avril 2022

Aline Blaize, directrice de l'école élémentaire Gustave Roch
Anaïs Hervé, directrice du périscolaire



Direction générale déléguée à la cohésion sociale
Direction de l'éducation

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL OU TERRAIN SCOLAIRE

ECOLE :

ADRESSE :

ANNEE SCOLAIRE **20.. / 20..**

La Ville de Nantes représentée par Mme Myriam Naël, Adjointe au Maire agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du **22 mars 2019** modifiée, ci-après dénommée "LA VILLE"

ET :

NOM DE L'ASSOCIATION :
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et déclarée en préfecture de Loire-Atlantique le / /
Sous le n° (avis publié au JO du).
représentée par : Madame agissant en qualité de présidente.
ayant pour adresse : 44000 Nantes – tél :
mail :@.....

ci-après dénommée "L'UTILISATEUR".

ET :

Madame , Directrice de l'école

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE I : OBJET

La ville met à disposition de l'utilisateur le patrimoine désigné à l'article suivant :

ARTICLE II : DESIGNATION ET DESTINATION

LOCAUX UTILISES UNIQUEMENT PAR L'UTILISATEUR PENDANT LES PERIODES CONCERNEES

Type de local	N° Salle	Surface	Jour – Horaires Fréquence **	Activité pratiquée	Public concerné	effectif maxi *	Observations

* L'utilisateur s'engage à ne jamais accueillir, simultanément, un nombre de personnes supérieur à celui déclaré ci-dessus à la rubrique " Effectif maximum ".

** Préciser si temps scolaires ou vacances scolaires

ARTICLE III : DUREE

La présente convention est établie pour l'année scolaire en cours, à compter du et sur les périodes précisées à l'article II.

Toutefois, chacune des parties pourra prendre ou donner congé au terme de chaque mois sous réserve d'en avertir l'autre, trois mois à l'avance, par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE IV : JOUISSANCE

L'utilisateur occupera les locaux et terrains susvisés exclusivement en vue d'assurer les activités définies dans le cadre de ses statuts et à condition que ces activités soient à caractère non lucratif et compatibles avec les principes fondamentaux de laïcité et d'apolitisme de l'école publique.

L'utilisateur ne pourra mettre les lieux à disposition d'autrui sans l'accord préalable de la Ville.

Il devra jouir des lieux mis à disposition raisonnablement sans rien faire qui puisse nuire à la tranquillité, à la bonne tenue et à la sécurité de l'école et des personnes qui l'habitent.

Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte et les locaux scolaires, en application des dispositions des articles L 3511-7 et R3511-1 et suivants du code de la santé publique. Le non respect de cette interdiction peut être sanctionné par une contravention.

L'utilisateur prendra toutes dispositions pour que ses activités demeurent compatibles avec :

* toute autre activité que la Ville pourrait avoir autorisée dans l'école

* la présence des élèves et d'une manière plus générale avec l'ensemble des activités scolaires.

* avec les règlements en vigueur de l'établissement scolaire.

ARTICLE V : REDEVANCES ET CHARGES

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

ARTICLE VI : USAGE ET NETTOYAGE DES LOCAUX

L'utilisateur, en son absence, tiendra fermées et verrouillées les portes et les fenêtres des locaux mis à sa disposition, et veillera à éteindre toutes les lumières ainsi que rétablir la mise sous alarme.

Sauf demande contraire du Directeur, l'utilisateur, en quittant l'école, fermera et verrouillera les portails, portes et fenêtres des locaux utilisés en commun.

L'utilisateur s'engage à assurer le nettoyage des locaux mis à sa disposition.

Dans le cas où les locaux, sanitaires, circulations générales et voies d'accès sont généralement utilisés à la même période, pour les activités scolaires, l'utilisateur sera tenu de remettre les lieux en état après chaque utilisation.

Il convient aussi de laisser les locaux et le mobilier dans l'état initial d'usage.

Dans le cas où les sanitaires, les circulations générales et les voies d'accès mis à disposition sont utilisés exclusivement pour des activités extra scolaires, l'utilisateur s'engage à en assurer le nettoyage, le cas échéant, en commun avec tout autre utilisateur des lieux.

La Ville fournit les clefs d'accès aux locaux scolaires, et il y a interdiction formelle à l'utilisateur de poser de nouvelles serrures dans les locaux mis à disposition, ou de réaliser des copies de clé.

Les locaux devront rester accessibles à tout moment aux représentants de la Ville qui pourraient être appelés à intervenir dans les lieux en l'absence de l'utilisateur pour cas de force majeure. A cette fin, un double de l'ensemble des clefs des locaux sera conservé par la Ville.

La remise des clés à l'utilisateur est faite par le secteur de vie éducative et un récépissé de remise des clés sera délivré.

L'utilisateur s'engage à restituer à l'expiration de la convention la totalité des clefs mises à sa disposition à l'entrée dans les lieux.

ARTICLE VII : MATERIEL ET MOBILIER MIS A DISPOSITION

Si la Ville met du matériel ou du mobilier à disposition de l'utilisateur, la liste en sera établie lors de la visite des locaux avec le directeur de l'école et figurera à l'annexe 2 de la convention. En cas de dégradation de ce matériel, l'association aura à sa charge de le réparer ou de le remplacer.

ARTICLE VIII : TRAVAUX ET DEGRADATIONS

La Ville s'engage à assurer le gros entretien et les grosses réparations incombant normalement au propriétaire.

L'utilisateur s'engage à prévenir la Ville de toutes dégradations qu'il constaterait dans les lieux mis à sa disposition.

L'utilisateur ne pourra faire aucune transformation, aucun changement de distribution dans les lieux sans l'autorisation écrite et préalable de la Ville. Les travaux réalisés, le cas échéant, après accord, seront exécutés sous l'entier contrôle des services municipaux. Les aménagements ainsi réalisés reviendront sans indemnité à la Ville

ARTICLE IX : SECURITE- RESPONSABILITE-ASSURANCES

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'utilisateur reconnaît :

** avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages susceptibles d'être causés aux tiers du fait de son activité. L'association devra être en mesure de justifier à tout moment à la Ville de la souscription de ces polices d'assurances et du paiement effectif des primes correspondantes. En ce qui concerne les risques locatifs, l'utilisateur n'est pas tenu de s'assurer. La Ville déclare pour elle-même et son assureur renoncer à recours contre l'utilisateur sauf s'il y a malveillance ou si l'utilisateur est assuré. A titre de réciprocité, l'utilisateur déclare également et dans les mêmes conditions renoncer à recours contre la Ville pour les dommages qui seraient imputables à cette dernière.*

** avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer de même que les consignes spécifiques que la Ville serait amenée à donner compte tenu de l'activité considérée (consignes fournies par le directeur).*

** avoir procédé avec le directeur de l'école à une visite de l'établissement et plus particulièrement des locaux et voies d'accès qui seront effectivement utilisés.*

** avoir constaté avec le directeur de l'école l'emplacement des dispositifs d'alarme , des moyens d'extinction et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.*

Au cours de l'occupation des lieux mis à sa disposition, l'utilisateur s'engage à :

** contrôler les entrées et sorties des participants aux activités considérées et ne pas dépasser les effectifs autorisés par les normes de sécurité.*

** faire respecter les règles de sécurité par les participants.*

** limiter les accès des véhicules aux besoins ponctuels de livraison et interdire tout stationnement dans les cours, préaux et dégagements.*

ARTICLE X : CLAUSE RESOLUTOIRE

En cas de non respect par l'utilisateur d'une clause quelconque de la présente convention, la Ville le mettra en demeure de quitter les lieux par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut d'exécution dans le délai imparti, la présente mise à disposition s'achèvera de plein droit sans formalité judiciaire, sur la simple réception d'un avis de résiliation.

Si l'utilisateur refuse de quitter les lieux, il suffira pour l'y contraindre d'une ordonnance de référé.

ARTICLE XI : LEGISLATION APPLICABLE

La présente mise à disposition sera régie, pour tout ce qui n'est pas expressément mentionné ci-dessus, par les dispositions du droit commun concernant le louage de choses et figurant notamment dans le Code Civil aux articles 1719 et suivants, ainsi que par les dispositions concernant l'utilisation des locaux scolaires par le Maire dans le cadre de la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public, notamment l'Article 25 de la Loi n° 83663 du 22 Juillet 1983.

ARTICLE XII : ENREGISTREMENT

La présente mise à disposition ne sera pas enregistrée, sauf volonté expresse de l'utilisateur qui supportera alors les frais s'y rapportant.

ARTICLE XIII : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente mise à disposition, les parties font élection de domicile : la Ville en Mairie, le directeur à l'école concernée et l'utilisateur à son siège social.

NANTES, le

**Pour acceptation des
conditions d'occupation
l'utilisateur,
d'Ecole,**

NANTES, le

**Pour accord
Le Directeur d'Ecole
Président du Conseil**

NANTES, le

**Pour accord
Vu l'avis du Conseil d'Ecole,
L'adjointe-déléguée
Pour Madame le Maire,**

Annexe – localisation des locaux concernés par la présente convention

E1.4-E1.5 SALLE POLYVALENTE	
FONCTIONNALITÉ	
Usages :	- Pratique de diverses activités collectives (motricité, chant, jeux de ballon...), le traitement acoustique doit permettre une bonne intelligibilité. - Public : élémentaire, voire maternelle (grandes sections) - Usage indépendant possible par des associations (Direction Vie Associative et Jeunesse et Direction des Sports) hors du temps scolaire, péri et extrascolaire. Réservation par logiciel Planitec, contrôle d'accès par carte magnétique.
Contraintes de conception :	- Pour permettre un usage indépendant par des associations : - Localisation permettant un accès autonome depuis l'espace public (soit en direct, soit via des espaces extérieurs de l'école). - Accès à un sanitaire et au rangement sans accéder au reste de l'école. - Aucune issue de secours directement dans les locaux de l'école. - Accès enfants par une circulation intérieure. - Éloignement des locaux calmes (bureaux, classes...) - Hauteur libre sous plafond de 4 m minimum. - Pas de dénivellation ni de poteaux - pan de mur blanc bien positionné pour vidéoprojection
ÉQUIPEMENT ET MOBILIER	
Dans l'enveloppe du coût travaux :	- Grand placard en fond de salle avec portes coulissantes solides et fonctionnelles (largeur et mouvement des portes facile à manipuler, sans rails au sol pour permettre le rangement de caisses à roulettes), en 3 parties : école, péri scolaire et extra scolaire. - Panneaux d'affichage intérieur.
A implanter bien que hors enveloppe du coût travaux :	-
PARTICULARITÉS CONSTRUCTIVES	
Menuiseries intérieures :	- Portes : cf. fiche circulations (contrôle d'accès sur organigramme Education si accès vers l'école, anti pince-doigts pour les maternelle etc.). - Système d'accrochage du matériel aux murs
Menuiseries extérieures :	- Protection anti-intrusion (soit fixe, soit volets roulants électriques extérieurs) si les locaux donnent directement sur la rue - Portes extérieures : bouton moleté, tapis en surépaisseur extra plat et contrôle d'accès sur organigramme Education et par carte magnétique
Revêtements de sols :	- Sol souple gymnase, type « Taraflex polyvalent » ou équivalent, facile d'entretien (protection de surface évitant métallisation), llessivable, non bruyant et non glissant. Cheminement depuis la porte d'accès jusqu'aux rangements résistant à tous types de chaussures - PVC, caoutchouc, parquet sportif possibles si demande de la Direction des sports et de la DVAJ.
Revêtements muraux :	- Peinture lessivable, teinte neutre et claire.
Plafonds :	- Plafond acoustique intégrant l'éclairage démontable pour permettre accès aux réseaux. - Aspect sobre, - Résistance aux jeux de ballons.
Chauffage/plomberie/sanitaires :	- Zone de chauffage et ventilation indépendante
Courants forts / faibles :	- 1 prise près entrée, +4 prises électriques aux 4 coins. - 1 poste informatique (=3 prises élect + 2 RJ45) - contrôle de l'éclairage artificiel par détection de présence + cellule photoélectrique - report d'alarme incendie + téléphone limité aux appels de secours
Eclairage naturel :	- Oui - système d'occultation totale permettant la vidéo projection et occultation totale possible
Niveau d'éclairement :	- 300 lux sur le plan utile avec facteur d'uniformité 0.8 / Luminaires résistants aux jeux de ballon
Confort acoustique :	- Eviter des skydome (bruyant en cas de pluie) - Tr : volume > 250m³ donc 0.6 < Tr < 1.2 s avec étude spécifique - Isollements acoustiques : selon réglementation (53dB avec local d'enseignement / bureau / local médical, 50dB avec salle polyvalente / restaurant...)
Confort thermique :	- + 19° C pour une température extérieure de -5° C. - Protection extérieure pare-soleil si exposition autre que Nord
Autres :	- Divers accessoires résistants aux jeux de ballon

E5.1-E5.2-E5.3

COUR DE RÉCRÉATION ÉLÉMENTAIRE

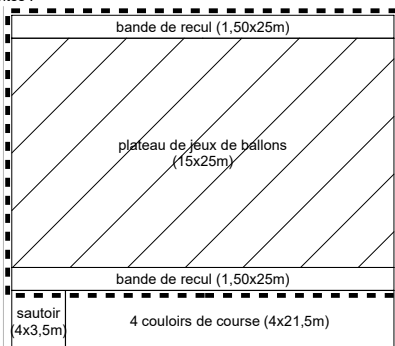
L'espace sportif mutualisé est un lien particulier entre l'école et le quartier.

L'espace sportif fait partie intégrante de la cour élémentaire, il est séparé du reste de la cour élémentaire par un dispositif pare-balls de type filet, tout en restant librement accessible depuis celle-ci sur le temps de la récréation.

Il est aménagé pour offrir aux enseignants un espace adapté pour les cours d'EPS. Lorsqu'il n'y a plus d'enfant dans l'école (donc en semaine à partir de 18h45 le soir ainsi que les samedi et dimanches), ils deviennent accessibles aux associations moyennant réservation préalable. Un contrôle d'accès électronique permet un accès facile aux associations depuis l'espace public, tout en empêchant un accès au reste de l'école.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

Dimensions minimales :



Familles d'activités	- athlétisme non compétitif ; - jeux collectifs enfants et adultes ;
Programme	Plateau de 22x25m comprenant : - un plateau de jeux de ballon (dim. 18x25) : 1 terrain de handball et 2 terrains de basket ; - 4 couloirs de course (dim. 4x25) avec sautoir en extrémité ;
Fonctionnalités	- plateau directement accessible depuis le domaine public (contrôle d'accès électronique) ; - plateau dans la continuité de cour de récréation élémentaire, directement accessible depuis celle-ci (contrôle d'accès physique), et sans angle mort pour faciliter la surveillance depuis la cour ; - (souhaitable) sanitaires accessibles sans pouvoir accéder au reste de l'école ;
Mobilier et aménagements spécifiques prévus au marché	- quatre buts de baskets transversaux, avec tracés au solaires - deux buts de handball, et tracé au sol - revêtement de sol souple de type EPDM - clôture pare-balls en périphérie (hauteur 5m, translucide, cf. « prescriptions sur les clôtures »)

E1.6

RANGEMENT – SALLE POLYVALENTE

FONCTIONNALITÉ

Usages :	- stockage du matériel utilisé dans la salle polyvalente, et du matériel d'entretien pour la salle polyvalente. - accès adulte
Contraintes de conception :	- Forme et proportions permettant la mise en place d'un maximum de linéaires de rangement et un accès aisé à ces linéaires. - Pas d'allèges vitrées (implantation mobilier + intimité + entretien)

ÉQUIPEMENT ET MOBILIER

Dans l'enveloppe du coût travaux :	Rayonnages en périphérie, niveaux réglables en stratifié épaisseur 22mm entraxe support 60 cm, profondeur 45cm, au moins une longueur du local complètement aménagée en rayonnage
A planter bien que hors enveloppe du coût travaux :	- 1 chariot à tables (0,90x1,80m) - 30 chaises empilables avec des empilements de 8-10 max (0,5x0,5m) - Dimensions chariots ménage = 65x100 cm ; chariots de lavage = 65x40 cm, hauteur libre mini 110cm dans les deux cas

PARTICULARITÉS CONSTRUCTIVES

Menuiseries intérieures :	- Porte d'accès 120 cm mini, sans contrôle d'accès (accès par salle polyvalente ou sas)
Menuiseries extérieures :	- Portes extérieures : bouton moleté, tapis en surépaisseur extra plat et contrôle d'accès sur organigramme Education
Revêtements de sols :	- PVC, caoutchouc, parquet, carrelage, résine. Facilité d'entretien.
Revêtements muraux :	- Lessivables et résistants aux chocs
Plafonds :	- Plafond intégrant l'éclairage démontable pour permettre accès aux réseaux
Chauffage/plomberie/sanitaires :	- Vidoir sur pied avec grille et rectangle de faïence, robinet temporisé et robinet d'arrêt (une alimentation eau froide de diamètre 32 devra être prévue). Nez de robinet au minimum 50cm au-dessus de la grille. - alimentation à prévoir pour un doseur (centrale de dilution) au-dessus du vidoir à 1,50m de hauteur : vannes sur EF et ECS, mitigeur. Prévoir sur le départ en eau mitigée diamètre 20/27 un disconnecteur puis une vanne de coupure.
Courants forts / faibles :	- 1 PC
Eclairage naturel :	- facultatif
Niveau d'éclairement :	- 250 lux - Eclairage artificiel résistant aux chocs
Confort acoustique :	- /
Confort thermique :	- /
Autres :	- Local à risque

Mémoire d'architecture

Lieux et enjeux : la ville en commun

Lola Delacoux

juin 2022